



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

De la Communauté de Communes Canaux et Forêts et Gâtinais

Siège Administratif : 155 Rue des Erables - 45260 LORRIS

 : 02.38.92.31.11

Mail : accueil@comcomcfg.fr

www.comcomcfg.fr

Sommaire

PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	3
LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	3
LES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	4
LES INSTANCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	7
LES SERVICES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	11
LE TABLEAU DES EFFECTIFS AU 31 DECEMBRE 2019 :	11
PRESENTATION DES SERVICES :	12
MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE PRÉVENTION	14
LES FINANCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	15
BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	15
COMPTE ADMINISTRATIF 2019 :	15
BUDGETS ANNEXES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	16
RAPPORT D'ACTIVITÉS PAR COMPÉTENCES	17
COMPÉTENCES OBLIGATOIRES	17
AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE	17
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	24
PROMOTION DU TOURISME, DONT LA CRÉATION D'OFFICES DE TOURISME	27
LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES	32
GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)	32
COMPÉTENCES OPTIONNELLES	33
PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT :	33
ÉQUIPEMENTS CULTURELS, SPORTIFS ET SCOLAIRES	34
POLITIQUE DU LOGEMENT/HABITAT	37
CRÉATION ET AMÉNAGEMENT DE LA VOIRIE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE	39
ACTION SOCIALE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE	40
COMPÉTENCES COMPLÉMENTAIRES	52
PARTICIPATION À LA CONSTRUCTION DE LA GENDARMERIE DE CHÂTILLON-COLIGNY	52
TRANSPORT	52
POLITIQUE SPORTIVE	53
POLITIQUE ET DÉVELOPPEMENT CULTUREL	54
ÉCLAIRAGE PUBLIC	55
SPANC	56
INFORMATIONS DIVERSES	57
COMMUNICATION	57
PROTOCOLE RURALITÉ	58
DISPOSITIF DES FONDS DE CONCOURS	58
GLOSSAIRE	59

PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Une Communauté de Communes est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) regroupant plusieurs communes en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace. La Communauté de Communes permet ainsi à ses Communes membres de gérer en commun des activités et des services publics afin de faire mieux ensemble ce qui serait insurmontable à l'échelle d'une seule Commune.

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 Août 2015, a porté le seuil minimum de population des Communautés de Communes à 15 000 habitants. Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale élaboré par la Commission Intercommunale de Coopération Intercommunale a préconisé, pour atteindre ce seuil, la fusion des Communautés de Communes de Châtillon-Coligny, du Canton de Lorris et du Bellegardois.

Cette nouvelle intercommunalité regroupe, depuis le 1^{er} Janvier 2017, 38 communes (l'ensemble des communes du nouveau Canton de LORRIS) pour une population totale de près de 29 000 habitants.

LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le territoire de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais s'étend sur 38 communes dont 29 communes de moins de 1 000 habitants, sur une superficie de 767 kilomètres carrés pour une population de 28 030 habitants, soit une densité de population de 36,54 habitants par kilomètre carré.

Carte du Territoire



LES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

A partir du 1^{er} avril 2019, la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais exerce les compétences suivantes :

Compétences obligatoires :

- ✓ Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ; zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ;
- ✓ Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;

Sont d'intérêt communautaire :

- L'élaboration d'études globales sur la politique commerciale et/ou schéma de développement commercial à l'échelle de l'EPCI ou en coopération avec d'autres structures intercommunales
- L'élaboration d'une stratégie d'intervention communautaire en matière de création de zones commerciales et l'expression d'avis communautaire au regard de la réglementation applicable en matière d'urbanisme commercial, et notamment au regard des saisines de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial
- L'observation des dynamiques commerciales par la création et l'animation d'un observatoire économique du territoire
- L'accueil, le conseil et l'orientation des entreprises en lien avec les chambres consulaires voire associations spécialisées
- L'information, le conseil et la concertation auprès des communes dans l'appui au commerce
- Les opérations collectives de redynamisation, de modernisation, de revitalisation du commerce
- ✓ Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
- ✓ Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;
- ✓ Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement.

Compétences optionnelles :

- ✓ Protection et mise en valeur de l'environnement :
 - Accompagnement des programmes ou projets initiés par les communes favorisant l'usage des énergies renouvelables
 - Soutien aux actions favorisant l'éducation à l'environnement
- ✓ Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs et de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire :
 - En matière de développement et d'aménagement sportif de l'espace communautaire : construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'Intérêt communautaire :

Est d'intérêt communautaire tout équipement sportif actuel ou à créer s'il répond aux deux critères alternatifs suivants :

 - Equipement destiné à l'apprentissage de la natation au bénéfice du public scolaire
 - Equipement sportif couvert favorisant la pratique multi-sport des publics scolaires et collégiens à raison d'un équipement de même nature pour une même commune permettant de contribuer au développement de la politique sportive définie par la communauté de communes.
 - Soit les équipements suivants :
 - Le bassin cantonal de natation sis à Lorris
 - Le complexe sportif et dojo sis à Lorris
 - Les salles sportives intercommunales sis à Varennes-Changy

Le Gymnase sis à Châtillon-Coligny

Le dojo sis à Chatillon-Coligny

Les Bassins d'Apprentissage Fixes sis à Châtillon-Coligny et à Saint-Maurice-sur-Aveyron

La piscine sise à Bellegarde

- Sont d'intérêt communautaire les équipements culturels suivants :
 - Tout équipement initié par la Communauté de Communes, ayant fait l'objet d'une étude d'opportunité et de faisabilité technique et financière préalable, et associant plusieurs collectivités publiques au financement de son investissement et/ou de son fonctionnement ;
 - Tout équipement caractérisé par son caractère unique et innovant, sa pertinence par rapport à l'existant sur les territoires limitrophes ;
 - Equipement destiné à l'ensemble du territoire et justifié par l'existence d'un projet véritable et cohérent d'animation ;
 - Soit les équipements suivants :
 - Espace Colette à Sainte Geneviève des Bois
 - Equipement socioculturel communautaire à Nogent sur Vernisson
- Sont d'intérêt communautaire les équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire suivants :
 - Les équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire accueillant les effectifs scolaires d'au moins 5 communes du territoire de la communauté de communes, soit les équipements suivants :
 - Ecole maternelle de Bellegarde
 - Ecole élémentaire de Bellegarde
 - Ecole maternelle de Ladon
 - Ecole élémentaire de Ladon
 - Ecole élémentaire de Quiers sur Bezonde
- ✓ Politique du logement social d'intérêt Communautaire et action, par des opérations d'intérêt Communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées :
 - Mise en œuvre et suivi de Programmes Locaux de l'Habitat, d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat, de Programme d'Intérêt Général ou de toutes actions collectives dans ce domaine
 - Gestion et entretien du parc de logement locatif propriété de la Communauté de Communes
 - Guichet unique pour la demande de logements locatifs sociaux
 - Garanties d'emprunt pour la construction et la gestion d'établissements pour personnes âgées et handicapées
- ✓ Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire.
- ✓ Action sociale d'intérêt communautaire :
 - Petite enfance :
 - Création et fonctionnement des RAM (Relais Assistantes Maternelles) communautaires sur les 3 pôles
 - Création et fonctionnement de la halte-garderie « Les Petits Poucets » à Sainte-Geneviève-des-Bois
 - Enfance-jeunesse :
 - Création, aménagement et gestion des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) du territoire
 - Création et fonctionnement d'un service des activités et des loisirs communautaires (SLAC) en faveur du public adolescent du territoire
 - Soutien aux actions intéressant les élèves des collèges du territoire de la Communauté de Communes et toute action intéressant au moins la moitié des groupes ou regroupements scolaires de la Communauté sur chaque pôle et intégrées dans les politiques communautaires
 - Soutien au RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) par le financement de matériel pour les

personnels (psychologues et professeurs des écoles spécialisés).

- Santé :
 - Etude, construction, Gestion et Entretien de maisons de santé pluridisciplinaire.
- Soutien aux associations intervenant dans le domaine social reconnues **d'intérêt communautaire** :
 - Soutien aux associations intermédiaires intervenant dans l'aide à la réinsertion par l'emploi des publics en difficulté sur le territoire
 - Soutien à l'association support de la mission locale pour l'insertion des jeunes sur le territoire de la Communauté de Communes
 - Soutien aux associations intervenant sur le territoire ayant pour objet l'aide à domicile des personnes en situation de perte d'autonomie afin de faciliter le maintien à domicile
 - Soutien aux associations intervenant sur le territoire ayant pour objet de faciliter l'accès au droit, de favoriser l'égalité hommes-femmes et de lutter contre les violences conjugales.
- ✓ Acquisition ou construction, aménagement, entretien et gestion de Maisons de Services Au Public :
 - Création et gestion de maisons de service au public et définition des obligations de service afférentes en application de l'article L27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Compétences complémentaires :

- ✓ Participation à l'opération de construction de la gendarmerie de Châtillon-Coligny.
- ✓ Transport :
 - Gestion du transport scolaire en tant qu'organisateur secondaire pour le conseil régional,
 - Organisation et gestion d'un service de transport solidaire intercommunal vers les communes centres du pôle de résidence au bénéfice des personnes isolées et sans moyens de déplacement.
- ✓ Actions sportives :

Formalisation et gestion d'actions dans le cadre d'une politique sportive définie par la Communauté de Communes. La politique sportive a pour objet de favoriser la pratique du sport chez les jeunes par des interventions sur le temps scolaire au travers de 3 axes :

 - Soutien à l'organisation de manifestations sportives dans le cadre scolaire
 - Interventions en sport terrestre dans les écoles
 - Interventions en natation scolaire
- ✓ Politique de développement culturel :
 - Formalisation et gestion d'un projet culturel de territoire et notamment formalisation du Projet Artistique et Culturel du Territoire (P.A .C.T.).
 - Soutien à l'enseignement musical porté par les écoles de musique du territoire
 - Programmation des équipements culturels
- ✓ Politique de développement touristique :
 - Formalisation et gestion d'un projet culturel de territoire et notamment formalisation du Projet Artistique et Culturel du Territoire (PACT)
 - Soutien aux écoles de musique sur le Lorriçois
 - Programmation des équipements culturels
- ✓ Politique de développement touristique
 - Formalisation et mise en place d'une politique touristique du territoire

- Gestion et promotion de la halte fluviale de Châtillon-Coligny
- ✓ Gestion entretien et rénovation du réseau d'éclairage public à savoir :
 - Tout le réseau aérien et souterrain d'éclairage des voies publiques du territoire ouvertes à la circulation (y compris les parcs de stationnement public) ;
 - Tous les équipements du réseau d'éclairage des voies publiques du territoire ouvertes à la circulation (candélabres, luminaires, armoires de commande, feux de signalisation tricolore...), à l'exception des illuminations de Noël ;
 - Les réseaux et équipements d'éclairage permettant l'illumination extérieure des églises, des monuments et des bâtiments publics présentant un intérêt touristique majeur.
- ✓ Service Public d'Assainissement non collectif sur le territoire de la Communauté de Communes :
 - Contrôle des installations existantes
 - Contrôle de la conception et de la réalisation des installations neuves ou réhabilitées
 - Contrôle périodique de l'entretien et du bon fonctionnement de toutes les installations
 - Mise en place et gestion d'un service d'entretien des installations
- ✓ Service Départemental d'Incendie et de Secours : financement du contingent du SDIS
- ✓ Construction, entretien et fonctionnement d'équipements périscolaires accueillant les effectifs scolaires d'au moins 5 communes du territoire de la Communauté de Communes soit les équipements suivants :
 - Restaurant scolaire de l'école maternelle de Bellegarde
 - Restaurant scolaire de l'école élémentaire de Bellegarde
 - Restaurant scolaire de Ladon
 - Garderie de Ladon
- ✓ Compétence fourrière animale : contribution au financement
- ✓ Divers :
 - Prestation de services pour les communes de la Communauté conformément à l'article L.5214-16-1 du CGCT ou pour les communes extérieures à la communauté, dans le respect du Code des Marchés Publics et de l'article L.5211-56 du CGCT.
 - Adhésion à un syndicat mixte : l'adhésion de la Communauté de Communes à un syndicat mixte est décidée par le Conseil Communautaire statuant à la majorité simple. Le retrait s'effectue dans les mêmes conditions.

LES INSTANCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le Conseil Communautaire :

La Communauté de Communes est administrée par un organe délibérant appelé « Conseil Communautaire » qui est composé de Conseillers Communautaires désormais élus en même temps que les conseillers municipaux.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers communautaires sont désignés au sein du conseil municipal, suivant l'ordre du tableau. Dans les communes de 1 000 habitants et plus, l'élection des conseillers communautaires a lieu concomitamment à l'élection des conseillers municipaux, au scrutin de liste.

Les règles de convocation du Conseil, les règles de quorum, les règles de validité des délibérations sont celles applicables aux Conseils municipaux et sont prévues dans le Code Général des Collectivités Territoriales.

Suite à la création de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais issue de la fusion des Communautés de Communes de Châtillon-Coligny, du Canton de Lorris et du Bellegardois, le Conseil Communautaire est désormais composé de 56 membres.

Dans la perspective des élections municipales de 2020, les communes et leur intercommunalité devaient procéder **au plus tard le 31 août 2019** à la détermination du nombre et de la répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire selon les dispositions prévues à l'article L.5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

La composition du Conseil Communautaire s'effectue selon des règles dites « de droit » (répartition proportionnelle selon la règle du tableau prévue à l'article L.5211-6-1, chaque commune dispose d'au moins un siège, aucune commune ne dispose plus de la moitié des sièges).

Cependant le législateur permet de **rechercher un accord local**, afin notamment de prendre en compte l'évolution des populations ainsi que la création de communes nouvelles, par exemple.

Les communes devaient se prononcer, par délibération, et avant le 31 août 2019, sur cet accord local selon les conditions de majorité qualifiée : 2/3 au moins des conseils municipaux représentant 50% de la population totale ou 50% au moins des conseils municipaux représentant 2/3 de la population totale.

Le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI ainsi que celui attribué à chaque commune membre lors du renouvellement général des conseils municipaux a été constaté par arrêté du préfet le **14 octobre 2019**.

Les communes ont décidé de conserver la représentation selon les règles de droit soit 56 sièges.

En 2019, le Conseil Communautaire s'est réuni à 10 reprises.

Liste des Membres du Conseil Communautaire titulaires en fin d'année 2019

Communes	Nom	Prénom
AILLANT-SUR-MILLERON (45230)	CHAPUIS	Lysiane
AUVILLIERS (45270)	POINTEAU	Jean-Marc
BEAUCHAMPS-SUR-HUILLARD (45270)	GERMAIN	Claude
BELLEGARDE (45270)	MALET	Jean-Jacques
BELLEGARDE (45270)	CANAULT	Marie-Louise
BELLEGARDE (45270)	JOURDAIN	François
CHAILLY-EN-GATINAIS (45260)	PETIT	Ivan
CHAPELON (45270)	DAUX	Dominique
CHATENOY (45260)	BEAUDOIN	Gérard
CHATILLON-COLIGNY (45230)	FLAUDER-CLAUS	Véronique
CHATILLON-COLIGNY (45230)	RAVARD	Patrice
CHATILLON-COLIGNY (45230)	WATEL	Anne-Marie
CORTRAT (45700)	BANNERY	Bernard
COUDROY (45260)	BEAUDOIN	Marie-Laure
DAMMARIE-SUR-LOING (45230)	POIRIER	Philippe
FREVILLE-DU-GATINAIS (45270)	POISSON	André
LA CHAPELLE-SUR-AVEYRON (45230)	GRANDPIERRE	Alain
LA COUR-MARIGNY (45260)	MARTINON	Pierre
LADON (45270)	FEVRIER	Albert
LADON (45270)	GERMAIN	Evelyne
LE CHARME (45230)	ROBINEAU	Isabelle
LORRIS (45260)	MARTIN	Valérie

LORRIS (45260)	TROUPILLON	Daniel
LORRIS (45260)	MAILLET	Josette
LORRIS (45260)	BAKAES	Gérald
LORRIS (45260)	PERRET	Karine
MEZIERES-EN-GATINAIS (45270)	THILLOU	Alain
MONTBOUY (45230)	BOSCARDIN	Yves
MONTCRESSON (45700)	GERMAIN	Alain
MONTCRESSON (45700)	HECKLI	Alain
MONTEREAU (45260)	LOQUET	Jack
MOULON (45270)	PETIT	André
NESPLOY (45270)	FONTAINE	Marie-Christine
NOGENT-SUR-VERNISSON (45290)	COGNOT	Eliane
NOGENT-SUR-VERNISSON (45290)	DES DORIDES	Gratiane
NOGENT-SUR-VERNISSON (45290)	SECQUEVILLE	Jean-Marc
NOGENT-SUR-VERNISSON (45290)	LOUDIN	Jean-Loup
NOGENT-SUR-VERNISSON (45290)	MOREAU	Philippe
NOYERS (45260)	RELAVE	Xavier
OUSSOY-EN-GATINAIS (45290)	BAILLEUL	Guy
OUZOUER-SOUS-BELLEGARDE (45270)	FOUASSIER	Claude
OUZOUER-DES-CHAMPS (45290)	BOUTRON	Thierry
PRESNOY (45260)	SENEGAS	Richard
PRESSIGNY-LES-PINS (45290)	LEFEBVRE	Brigitte
QUIERS-SUR-BEZONDE (45270)	JOBET	Yohan
QUIERS-SUR-BEZONDE (45270)	LEBRUN	Patrick
SAINT-MAURICE-SUR-AVEYRON (45230)	CORABOEUF	Arnaud
SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS (45230)	JEAN	André
SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS (45230)	MANTECON	Véronique
ST HILAIRE/PUISEAUX (45700)	VIEUGUE	Patrice
THIMORY (45260)	SOCHAS	Yves
VARENNES-CHANGY (45290)	COUTEAU	Evelyne
VARENNES-CHANGY (45290)	DAVID	Joël
VARENNES-CHANGY (45290)	TURBEAUX	Josseline
VIEILLES-MAISONS/JOUDRY (45260)	MOINEAU	Bernard
VILLEMOUTIERS (45270)	BURGEVIN	Christiane

Les Commissions :

Outre la Commission d'Appel d'Offres qui est chargée de l'attribution des marchés publics, la Commission Intercommunale des Impôts Directs et la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges (CLECT), la Communauté de Communes a mis en place par délibération en date du 17 Janvier 2017 onze commissions qui, dans leurs domaines de compétences respectifs, émettent des avis, des propositions et concourent à la préparation des travaux qui seront soumis au Conseil Communautaire : il s'agit des commissions « Développement culturel et touristique », « Urbanisme et habitat », « Voirie et éclairage public », « SPANC et cycle de l'eau », « Bâtiments et espaces verts », « Petite enfance, enfance-jeunesse, sport », « Transports, Maisons

de services au public, et autres services à la population », « Finances, achats », « Ressources humaines, mutualisation », « Communication ».

Par délibération en date du 16 Octobre 2018 la commission « Transports, Maisons de services au public, et autres services à la population » est renommée commissions « Services à la population ».

La conférence des Maires :

Le Conseil Communautaire a également instauré une conférence des maires composée des 38 maires des communes membres de l'EPCI. Cette instance dispose d'un rôle consultatif. Elle est réunie régulièrement (à 5 reprises en 2019) et donne un avis sur les orientations proposées par le Président et sur les dossiers importants de la Communauté de Communes. Cette conférence des maires est une instance de concertation, un espace de débat, de propositions et d'initiatives.

Le Bureau :

Le Bureau est une instance restreinte du Conseil Communautaire qui peut bénéficier de délégations de pouvoirs. Il est composé du Président et des 11 Vice-présidents. Le nombre de vice-présidents a été fixé par délibération du Conseil Communautaire en date du 17 Janvier 2017.

Le bureau, élu par le Conseil Communautaire lors de sa session du 17 Janvier 2017, était composé comme suit :

Président : M. Albert FEVRIER

1^{er} Vice-président, Monsieur Alain GRANDPIERRE, est chargé de la Voirie et de l'Eclairage public ;

2^{ème} Vice-présidente, Madame Valérie MARTIN en charge des Transports et des Services à la population ;

3^{ème} Vice-président, Monsieur Jean-Jacques MALET, est chargé du Développement économique ;

4^{ème} Vice-Présidente, Madame Isabelle ROBINEAU en charge du Développement culturel et touristique ;

5^{ème} Vice-Président, Monsieur Bernard MOINEAU est chargé de l'Enfance Jeunesse et de la politique sportive ;

6^{ème} Vice-Président, Monsieur André JEAN en charge des Ressources Humaines et de la Mutualisation ;

7^{ème} Vice-Président, Monsieur Claude FOUASSIER chargé de l'Urbanisme et de l'Habitat ;

8^{ème} Vice-Président, Monsieur Dominique DAUX en charge de la Communication ;

9^{ème} Vice-Président-Président Monsieur Thierry BOUTRON chargé des Bâtiments et Espaces verts ;

10^{ème} Vice-Président, Monsieur Daniel TROUPILLON, en charge des Finances et des Achats ;

11^{ème} Vice-Présidente, Madame Véronique FLAUDER-CLAUS, en charge du SPANC et du Cycle de l'eau ;

En 2019, le bureau s'est réuni à 13 reprises.

LES SERVICES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le tableau des effectifs au 31 Décembre 2019 :

Le tableau ci-après indique le nombre d'emplois permanents dont peut disposer la Communauté de Communes pour mener à bien ses missions.

Cadres d'emplois	Grades	Catégorie	Emplois à temps complet	Emplois à temps non complet
Filière administrative			19	3
Attachés territoriaux	Attaché Principal	A	3	
	Attaché	A	3	2
Rédacteurs territoriaux	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	B	2	
	Rédacteur	B	1	
Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	3	
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	2	
	Adjoint administratif	C	5	1
Filière technique			12	2
Techniciens territoriaux	Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	B	1	
	Technicien Principal de 2 ^{ème} classe	B	2	
	Technicien	B	2	
Agents de maîtrise	Agent de maîtrise	C	2	
Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	0	
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	0	
	Adjoint technique	C	5	2
Filière sportive			5	0
Educateurs territoriaux des APS	Educateur Territorial des APS ppal de 1 ^{ère} classe	B	3	
	Educateur Territorial des APS	B	2	
Filière médico-sociale			2	2
Educateurs territoriaux de jeunes enfants	Educateur Principal de Jeunes Enfants	B	1	0
	Educateur de Jeunes Enfants	B	1	0
Auxiliaire de puériculture territorial	Auxiliaire de puériculture ppal de 2 ^{ème} classe	C		2
Filière animation			9	7
Animateur	Animateur	B	1	
Adjoint territoriaux d'animation	Adjoint d'animation ppal de 2 ^{ème} classe	C	1	
	Adjoint d'animation	C	7	1 (18.51/35 ^{ème}) 2 (16/35 ^{ème}) 1 (19.86/35 ^{ème}) 1 (18,11/35 ^{ème}) 1 (21.10/35 ^{ème}) 1 (20/35 ^{ème})
Apprenti			1	
Adjoint administratif	Depuis le 19 août 2019	C	1	

Présentation des services :

En 2017, suite à la fusion des trois Communautés de Communes, les services de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais ont été réorganisés.

Il a été choisi de maintenir la majorité des agents sur leur pôle d'origine (Châtillon-Coligny, Bellegarde, Lorris).

En 2018, des postes nouveaux ont été créés (tourisme, culture, Plui ...). Des agents ayant quitté les effectifs ont été remplacés.

En 2019, il y a eu une augmentation des effectifs du fait de l'intégration des agents des Offices du tourisme, du transfert de l'Educatrice sportive en charge du sport scolaire sur le Châtillonnais, et de la création d'un poste de conseiller de prévention mutualisé avec les communes :

- La Direction Générale des Services (DGS) est confiée à Delphine Courbier. En plus d'être le lien privilégié entre le Président, Albert FEVRIER, et les services, elle supervise le service Communication, les Services Techniques, le Service Public d'Assainissement Non Collectif et les Ressources Humaines.
- Sandrine Weber est Directrice Générale Adjointe (DGA) en charge du pôle « Aménagement et développement du territoire ». Elle a sous sa direction, le service Financier, le service des Marchés Publics ainsi que le service Urbanisme dont le service Instruction des autorisations du droit des sols. Une part importante de ses fonctions est également occupée par le service Culturel et la gestion touristique et économique du territoire. Des agents ont été recrutés dans le courant de l'année 2018 dans les domaines du tourisme et de la culture gérés par Emilie Collin et du PLUI sous la responsabilité de Sandrine Letreneuf. Elle est épaulée pour le secrétariat par Virginie Dorchat.
- Enfin, le pôle « Service à la population » est confiée à Virginie Fierdepied, Directrice Générale Adjointe. Cette thématique regroupe les services en lien direct avec la population : le service des Sports, les services Enfance (Centres de Loisirs, Halte-garderie, Relais Assistantes Maternelles) et le Service de Loisirs pour les Adolescents. La DGA supervise également le service Administration Générale (décisions et arrêtés du Président, délibérations du Conseil Communautaire) assuré par Lucie Beluche en collaboration avec Amandine Denfert. Ces deux agents, en congé maternité, ont été remplacés par Dondu Arslan. Mme FIERDEPIED supervise également les Maisons de services à la population, celle de Bellegarde, animée par Suzan Erol ayant ouvert ses portes en janvier 2018. Mme FIERDEPIED est également l'interlocutrice des Maisons de Santé communautaires.
- Le service Communication est géré par Claudine Hommey. Elle a été rejointe par Maëva Lacroix, apprentie en BTS communication. Ce service émet et organise la diffusion des flyers à vocation culturelle, de l'Intercom', du rapport d'activités, gère les supports de communication numériques. Il tient à jour la revue de presse et gère le site internet.
- Les services techniques sont répartis sur les pôles de Châtillon et Lorris.
Le service Voirie éclairage public est géré par Fabien Edme qui supervise également Arnault Jossin agent mis à disposition des communes.
- Le service Bâtiment espace/verts est supervisé par Philippe Amiard en collaboration avec Fabien Edme ; l'équipe en 2019 est composée de Pascal Haudiquet, Hubert Marchand et Marc Dupaty et Olivier Volet à Châtillon-Coligny et Jérôme Pommey, Antoine Vilain jusqu'en juin, puis Edouard Vigeant a pris la relève. Les services techniques comptent également 2 agents d'entretien, Mmes Brigitte Absolu, Tania Martins jusqu'en juillet puis par Béatrice Foucault, ainsi que le régisseur de l'espace des étangs Helder Brazete.
- Le Service Public d'Assainissement non Collectif sous la responsabilité de Carine Vermet, effectue des diagnostics des installations d'assainissement non collectif (avant et après travaux, diagnostic pour la vente d'un bien immobilier) et organise les campagnes de vidange de ces installations (en mars, juillet et octobre). Christèle Bezilles (jusqu'en juin) puis Géraldine Eloire et Virginie Dorchat apportent un appui administratif.
- Le service Ressources Humaines dont la gestion est confiée à Elodie Houry. Elle est épaulée par Géraldine Eloire notamment pour la gestion des congés et des réponses aux candidatures. Ce service gère la carrière des agents qu'ils soient contractuels ou fonctionnaires (paies, évolution de carrière, formations, congés, retraite...).

- Le Service Financier, composé de Valérie Boin, responsable et Isabelle Asselin agent mis à disposition par une commune veille à la perception des recettes de la Communauté de Communes (dotation, fiscalité, subvention) et assure le paiement régulier des factures aux fournisseurs.
- Le service des marchés publics est assuré via Aurore Perrière ainsi que le suivi administratif des marchés publics.
- Le service d’instruction du droit des sols instruit notamment les dossiers de permis de construire et les autorisations de travaux. Il délivre également des certificats d’urbanisme. Il est composé de Nathalie Courillon, responsable du service, ainsi que de Véronique Mokienko, Carine Vermet, Isabelle Asselin et Audrey Martinez. Ces deux derniers agents étant mis à disposition par les communes.
- Le service des sports, qui se compose de Mathieu Morlet, responsable du service des sports du Lorriçois, de Morane Perrigault maître-nageur au bassin de Lorris, de Corinne David responsable du bassin de Châtillon-Coligny et de Jean-Pierre Gomez responsable du bassin de Saint-Maurice-sur-Aveyron. Anita Plassard est venue compléter l’équipe pour intervenir dans les écoles châillonaises et Samuel Fontaine pour le sport scolaire lorriçois.
- A compter de Juin 2019, la piscine de Bellegarde ayant été transférée à la Communauté de Communes, une équipe d’agents saisonniers a été constituée, sous la houlette de Virginie FIERDEPIED et de Mathieu MORLET.
- Les services de la petite enfance (Centres de Loisirs, Relais Assistants Maternels, Halte-garderie) sont supervisés par Valérie Guillon. Chaque Relais Assistants Maternels de chaque pôle organise des rencontres avec les assistants maternels et assiste les parents en recherche de ce type de mode de garde. Les responsables des trois relais sont en 2019 Valérie Grau, Marie-Claire Van Kempen (jusqu’en octobre) et Clémence Harry.
- La Halte-garderie « les Petits Poucets » à Sainte-Geneviève-des-Bois accueille les enfants de 3 mois à 6 ans les Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 8h00 à 17h30. La directrice est Adeline Chemin, assistée de Magali Bonnet et Jazia Chouet.
- Les centres de loisirs, coordonnés par Valérie Guillon sont répartis sur tout le territoire de la Communauté de Communes sur 6 lieux différents (Lorris, Thimory, Varennes-Changy, Nogent-sur-Vernisson, Montcresson et Sainte-Geneviève-des-Bois). Les inscriptions sont prises en charge par Valérie Colapinto pour le lorriçois et par Claudine Hommey pour le Châtillonnais. Les centres sont dirigés par Fanny Lefevre, Sandrine Mercier, Anaïs Minière et Jennifer Payen en collaboration avec Vincent Tessier mis à disposition par la Commune de Nogent-sur-Vernisson. Ils sont épaulés par Alexandra Domond, Séverine Pautre et Aline Coutellie et Patricia Kouame, Valéria Lucas, Rudy Michel, Aurélie Monteiro, Manon Rondeau.
- Le Service de Loisirs pour les Adolescents (SLAC), sous la responsabilité de Florent Jacquet, organise avec et pour les adolescents des activités de loisirs. Gaëtan Hardy et Sophie Dessenon complètent l’équipe.
- L’office de tourisme intercommunal a intégré en février 2019 3 agents issus des offices de tourisme existant auparavant : Fabienne Grosos et Aude Barthélémy pour le Lorriçois et Morgane Barat pour le châillonais. En saison, des renforts de personnel sont prévus. En 2019, ce sont Aude Roland et Laurence Bague qui ont complété les effectifs.
- Un développeur économique, Naïma Boufedji a été recrutée en tant qu’agent mutualisé avec la Communauté de Communes des 4 vallées, pour développer le tissu économique de ces deux secteurs.
- En septembre, la communauté de Communes s’est dotée d’un service prévention où exerce Marina Da Cruz en tant que Conseiller de Prévention.

MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE PRÉVENTION

La santé est un droit pour les agents territoriaux, sa préservation et sa protection sont une obligation pour les autorités territoriales, lesquelles sont chargées « de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leurs autorités » (décret n°85-603 du 10 juin 1985).

Pour les assister et les conseiller dans leur démarche d'évaluation des risques, dans la mise en place d'une politique de prévention ainsi que dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité, les autorités territoriales se doivent de rechercher au sein de leurs effectifs un ou plusieurs agents volontaires, en charge de ces tâches. Cependant, il n'est pas toujours facile de trouver au sein même des effectifs des collectivités, des agents qui soient formés et qui aient suffisamment de temps à allouer à cette mission.

C'est pour cela que par délibération en date du 12/03/2019, le Conseil Communautaire a pris la décision de créer un poste d'Assistant de Prévention.

Cet agent aura la charge de :

- Accompagner l'autorité territoriale dans l'accomplissement des obligations liées aux décrets régissant la santé et la sécurité des agents territoriaux ;
- Proposer ses services en matière d'accompagnement aux 38 communes du territoire (service mutualisé) ;
- Sécuriser les activités des agents communautaires, et des agents communaux par le biais d'interventions sur le terrain ;
- Monter des formations mutualisées afin d'en faire bénéficier le plus grand nombre d'agents sur le territoire.

Madame Da Cruz a donc intégré nos effectifs le 16 septembre 2019.

Après un premier trimestre d'observation au sein des services de la Communauté de Communes, elle a entamé la rédaction du Document Unique.

Elle a pris contact avec les 38 communes pour savoir si le Document Unique était en place dans toutes les communes, et si son aide était nécessaire pour la mise en place ou la mise à jour. 24 communes ont fait connaître leur souhait de bénéficier de ce service.

Pour rappel, le Document Unique doit être mis en place dans chaque collectivité et mis à jour à minima une fois par an, et/ou à chaque changement notoire (achat d'équipements, modification des tâches...).

Elle a aussi commencé à étudier les formations sécurité nécessaires aux agents de la Communauté de Communes, avec dans l'idée de les proposer aussi aux communes du territoire. Les premiers retours pour l'organisation de la formation « Recyclage habilitation électrique pour personnel électricien » ont été nombreux : cette formation ne s'adresse pas à un grand nombre d'agents sur le territoire (3 agents communautaires et un agent communal ont participé), mais le besoin des communes va vers une habilitation ou un recyclage pour personnel non électricien qui seront à organiser.

LES FINANCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 :

Le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget qui a été voté en début d'année, à savoir le budget primitif. Comme le budget primitif, le compte administratif comporte deux sections :

- > La section de fonctionnement qui indique les charges et produits courants nécessaires au fonctionnement de la Communauté de Communes (entretien des équipements publics, des routes et de l'éclairage public, financement du service de collecte et de traitement des ordures ménagères, rémunération du personnel...);
- > La section d'investissement qui retrace les opérations d'équipement de la Communauté de Communes (études et travaux d'aménagement ou de construction, acquisitions mobilières et immobilières....).

Les principales recettes perçues par la Communauté de Communes sont : les recettes fiscales (taxes directes locales, taxe d'enlèvement des ordures ménagères....), les dotations de l'État, les subventions des Collectivités territoriales, les participations des Communes (attributions de compensation) et les revenus du patrimoine (location de bâtiments, vente de terrains à bâtir...).

La Communauté de Communes perçoit les impôts et contributions suivants : la cotisation foncière des entreprises, une part de la taxe d'habitation, une part de la taxe sur le foncier bâti, une part de la taxe sur le foncier non bâti, une taxe additionnelle sur le foncier bâti, l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, la taxe sur les surfaces commerciales ainsi que plusieurs allocations compensatrices versées par l'Etat.

Sur l'ensemble de ces ressources, seules quatre nécessitent le vote d'un taux d'imposition : la cotisation foncière des entreprises, la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti. Ce sont ces quatre taux d'imposition que la Communauté de Communes doit dorénavant fixer chaque année.

Les taux des trois anciens EPCI étant proches, seule la CFE a fait l'objet d'un lissage sur 5 ans. Les 3 autres taux correspondent au taux moyen des taux des 3 anciennes entités :

Cotisation Foncière des Entreprises : 19,12 %

Taxe d'habitation : 6,50 %

Taxe foncière : 0,061 %

Taxe Foncier non bâti : 2,37 %

Le tableau ci-dessous récapitule les résultats des principaux chapitres budgétaires du compte administratif 2019 du budget principal de la Communauté de Communes.

Recettes de fonctionnement	
Atténuation de charges	42 872,87 €
Produits des services	2 221 358,34€
Impôts et taxes	8 156 876,05 €
Dotations, subventions, participations	2 433 504,54 €
Autres produits de gestion courante	124 040,05 €
Produits financiers	- €
Produits exceptionnels	67 295,94 €
Opérations d'ordre entre sections	8 176,48 €
Total recettes de fonctionnement	13 054 124,27 €
Résultat fonctionnement reporté	3 242 405,32 €

Dépenses de fonctionnement	
Charges à caractères générales	1 940 334,84 €
Charges de personnel	2 677 379,94 €
Autres charges de gestion courante	3 029 340,30 €
Atténuations de produits	3 634 168,05 €
Charges financières	189 556,32€
Charges exceptionnelles	18 697,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre section	454 993,11 €
Dotation aux provisions	- €
Total dépenses de fonctionnement	11 944 469,56 €

Recettes d'investissement	
Subventions d'équipement	471 708,34€
Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
Immobilisations incorporelles	0,00 €
Immobilisations corporelles	0,00 €
Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	609 542,00€
Dotations, fonds divers et réserves (1068)	1 944 670,75€
Dépôts et cautionnements reçus	9 184,70€
Autres immobilisations financières	39 365,64€
Opérations pour compte de tiers	0,00 €
Opération d'ordre entre sections	454 993,11 €
Total recettes d'investissement	3 529 464,54 €
Résultat investissement reporté	- 158 471,52 €

Dépenses d'investissement	
Immobilisations incorporelles	320 819,88 €
Subventions d'équipement versées	505 349,02 €
Immobilisations corporelles	428 700,26 €
Immobilisations en cours	1 525 746,90 €
Subventions d'équipement	0,00 €
Emprunts et dettes assimilées	574 400,48 €
Opérations pour compte de tiers	0,00 €
Opérations d'ordre entre sections	8 176,48 €
Dépôts et cautionnement	7 800,00 €
Total dépenses d'investissement	3 370 993,02 €

BUDGETS ANNEXES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

En plus de son budget principal, la Communauté de Communes dispose de 5 budgets annexes. Ces budgets annexes sont établis pour certaines activités qui de par leur nature (production de biens ou de services) ne peuvent être comptabilisées dans le budget principal.

Les budgets annexes, dont vous trouverez ci-dessous les comptes administratifs 2019, concernent le SPANC, la MSP de Bellegarde, la zone d'activités de Bellegarde, la zone d'activités « Les Haies de Montcresson » et la zone d'activités « Les Rosses ».

« SPANC »	Investissement	Exploitation
Dépenses	2 964,00	102 160,33
Recettes	5 352,50	80 602,78
Résultat	+ 2 388,50	- 21 557,55

« MSP de Bellegarde »	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	13 786,95	13 724,22
Recettes	12 989,51	24 799,99
Résultat	- 797,44	+ 11 075,77

« Office de Tourisme »	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	10 179,60	170 702,37
Recettes	0,00	180 881,97
Résultat	- 10 179,60	+ 10 179,60

« ZI de Bellegarde »	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	1 701 086,81	1 702 646,78
Recettes	1 683 132,80	1 690 893,99
Résultat	- 17 954,01	- 11 752,79

« Les Haies de Montcresson »	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	96 434,03	96 743,03
Recettes	93 768,03	104 793,03
Résultat	- 2 666,00	+ 8 050,00

« Les Rosses »	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	76 596,00	59 274,36
Recettes	59 230,36	59 230,36
Résultat	- 17 365,64	-44,00

RAPPORT D'ACTIVITÉS PAR COMPÉTENCES

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT PLH :

Par délibération du 5 septembre 2017, la Communauté de Communes a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Ce document est à la fois un document prospectif, traduisant un projet politique, et un document réglementaire, définissant un cadre légal en matière d'urbanisme.

Il détermine ainsi, à l'horizon d'une quinzaine d'années, des objectifs de développement pour le territoire en matière d'habitat, d'environnement, d'économie, de paysage, d'équipement ou encore de déplacement. Il fixe également des règles d'utilisation du sol et de construction, applicables sur l'ensemble du territoire.

L'élaboration conjointe d'un Programme Local de l'Habitat dote la Communauté de Communes d'une stratégie précise et d'outils opérationnels en matière de logements et d'objectifs résidentiels.

1. La phase diagnostic : de la co-élaboration du portrait du territoire à la définition des enjeux communautaires

Cette première phase de travail de diagnostic territorial s'est close au mois de janvier 2019.

Ce travail de co-construction, qui a mobilisé les élus communautaires et municipaux sur plusieurs mois, a permis de dégager les principaux enjeux du territoire de la 3CFG qui s'organise autour de 3 axes principaux :

- Créer une identité partagée dans l'aire d'influence montargoise.
- Maintenir les équilibres et spécificités des bassins de vie existants.
- Relever des défis communs : porter des ambitions transversales.

2. La construction du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)



Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) expose les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues par la Communauté de Communes pour les années à venir, en articulation avec les documents de planification d'échelle supérieure et notamment le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du Montargois en Gâtinais.

Amorcée au début de l'année 2019, cette phase d'écriture du projet communautaire a permis aux élus de débattre et de s'accorder sur les perspectives de développement du territoire à horizon 2032. Le premier principe retenu repose sur le confortement et l'affirmation du territoire au sein de l'espace du Montargois.

Elaborées sur toute l'année 2019, ces grandes orientations seront présentées et débattues en Conseil Communautaire **le 14 janvier 2020**, après avoir été présentées à la grande majorité des conseils municipaux.

➔ Les étapes clefs de construction de ce projet politique

La construction du PADD s'est articulée autour de 3 grandes séquences, au cours desquelles se sont succédées de nombreuses réunions sur l'année 2019 :

❖ Elaboration des grandes orientations

Date des réunions / Ateliers	Objectifs de la réunion
Atelier global « Le territoire dans 15 ans »	26/02/2019
Atelier « les objectifs de production en logements »	05/03/2019
Ateliers thématiques « Habitat »	26/03/2019
Comité de pilotage « Les grandes orientations du PADD »	23/04/2019
Conférence intercommunale	30/04/2019

❖ Déclinaison, spatialisation et territorialisation des orientations

Date des réunions / Ateliers	Objectifs de la réunion
3 ateliers thématiques	21, 24 et 28/05/2019
Atelier global d'approfondissement	04/06/2019
Marche commentée avec les habitants	31 août 2019
Comité de Pilotage de présentation du PADD	10 /09/2019

❖ Présentation du PADD et consultation

Date des réunions / Ateliers	Objectifs de la réunion
Présentation du PADD aux PPA ¹	10/09/2019
Conférences intercommunales des Maires – Retour PADD et Bilan	Les 1 ^{er} et 10 octobre 2019
3 ateliers - habitat « Programme d'Orientations et d'Actions (POA) »	17/09/2019 et 7/10/2019
Comité de Pilotage de validation du POA	4/11/2019
Présentation du POA aux PPA	12/11/2019
Conférences Intercommunale des maires de validation du POA	26/11/2019

Sur le dernier trimestre 2019, les Conseils municipaux ont été appelés à débattre du PADD et à faire état de leurs éventuelles remarques.

🔗 **Perspective 2020** : en janvier 2020 le conseil communautaire sera amené à débattre du PADD, et une réunion publique permettra d'informer les habitants et de recueillir leur point de vue sur le PADD.

Au printemps 2020, à l'issue de la mise en place des nouveaux élus, la phase d'étude réglementaire (zonage et règlement) sera engagée. Préalablement, un séminaire d'information sera organisé afin d'initier les nouveaux élus à la démarche du PLUi et de les informer sur le travail réalisé et validé par leurs prédécesseurs.

🔄 La concertation

Dans le cadre de la prescription du PLUiH, des modalités de concertation avec la population ont été définies : publication sur le site internet de la Communauté de Communes et via le bulletin d'information « L'Intercom », publication dans les bulletins municipaux et les journaux locaux, organisation d'exposition publique où la mise à disposition des éléments du dossier avec un registre de remarques.

En 2019, la concertation s'est articulée autour :

- D'une exposition itinérante au sein des différentes communes qui en ont fait la demande, exposition retraçant la synthèse du diagnostic territorial,
- L'ajout régulier de documents dans les 3 dossiers d'information mis à disposition des habitants sur les 3 pôles de la Communauté de Communes.
- La parution d'articles dans la presse,
- L'organisation d'une conférence de presse le 14 mai 2019,
- La mise à jour régulière du site internet de la Communauté de Commune dans l'onglet dédié (Territoire > Projet PLUi>Concertation).
- L'organisation d'une « Rando' PLUi » le 31 août 2019.



¹ PPA : Personnes Publiques Associées

Au cours de l'année 2019, 14 demandes d'administrés ont été enregistrées soit par courrier, soit par mail. Elles viennent s'ajouter aux 15 demandes enregistrées en 2017 et 2018. Globalement, ces sollicitations concernent des demandes de mise en constructibilité de parcelles privatives.

Bilan des demandes reçues dans le cadre du futur PLUi

2017	2018	2019	Total
3	12	14	29

3. Le volet « habitat »

Le Plan local d'urbanisme intercommunal vaut programme local de l'habitat (PLH). Cela induit la nécessité de développer, en sus de la réflexion d'urbanisme, la stratégie du territoire en matière d'habitat au travers d'un plan d'actions opérationnel construit avec les partenaires locaux. Le diagnostic et les grandes orientations ont été posés à l'occasion des phases de mise en place du PLUi au sein du diagnostic territorial et du PADD. La traduction de la stratégie en matière d'habitat proposée au sein du PADD se fait à la fois au sein du PLUi via divers outils déclinés sur le plan graphique et écrit et au sein du Programme d'Orientations et d'Actions (POA) du PLH. Cette nouvelle étape a été finalisée en parallèle de la construction du PADD à la fin de l'année 2019 (voir les étapes ci-dessus).

Perspective 2020 : dans le cadre de la mise en place d'actions en lien avec la politique de l'habitat, des études seront soumises à l'accord des élus notamment l'engagement d'une étude pré-opérationnelle préalable à la mise en place d'une OPAH et la réalisation d'une étude spécifique « bâti vacant » en lien avec l'université de Tours.

MODIFICATION DE PLANS LOCAUX D'URBANISME COMMUNAUX

Au cours de l'année 2019, plusieurs évolutions des documents d'urbanisme en vigueur ont été achevées ou engagées :

- ❖ **Poursuite de la procédure de déclaration de projet et de mise en compatibilité du PLU de Varennes-Changy** concernant le projet de centrale solaire porté par EDF renouvelables. Plusieurs réunions se sont tenues en 2019 sur ce projet mais l'avis défavorable de la chambre d'agriculture du Loiret et de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Agricoles Naturels et Forestiers (CDPENAF) à nécessité au porteur de projet de compléter son dossier sur le volet agricole (qualité des terres, compensation collective agricole etc.).
- ❖ **Approbation de la modification simplifiée du PLU de Varennes-Changy le 15 octobre 2019.** L'objectif de la procédure d'évolution était de modifier une disposition du règlement afin d'interdire le changement de destination des commerces en rez-de-chaussée au centre bourg
- ❖ **Approbation de la révision allégée du PLU de Nogent-sur-Vernisson le 17 décembre 2019.** L'objectif de cette procédure était de supprimer un « Espace Boisé à Conserver » qui empêchait de mener à terme le projet de reprofilage du Vernisson engagé par l'EPAGE.
- ❖ **Engagement de la procédure de déclaration de projet et de mise en compatibilité du PLUi du Bellegardois le 17 décembre 2019.** L'objectif étant de reclasser en zone agricole une bande de terre classée par erreur en zone naturelle. L'intérêt de la procédure étant de permettre la réalisation d'une unité de méthanisation porté par un GAEC sur la commune de Villemoutiers au lieu-dit « Bois aux Moines ».

RESSOURCE « GEOPORTAIL DE L'URBANISME (GPU) »

Au cours de l'année 2019, le service « PLUi » a mis en ligne les documents d'urbanisme qui possédaient le format adéquat (CNIG) pour être téléversés sur le Géoportail de l'Urbanisme (GPU). En 2019, neuf documents d'urbanisme ont été mis en ligne (PLU de Nogent-sur-Vernisson et cartes communales de Aillant-sur-Milleron, Vieilles-Maisons-sur-Joudry, Oussoy-en-Gâtinais, Le Charme, Montereau, la Cour-Marigny, La Chapelle-sur-Aveyron, Cortrat).

Portail officiel qui permet de consulter et de télécharger l'information urbanistique de tout le territoire français, le Géoportail de l'Urbanisme offre un accès centralisé, permanent et immédiat aux données géographiques et pièces écrites des :

- Documents d'urbanisme (DU) : SCoT, PLUi, PLU, et CC,
- Servitudes d'Utilité Publique (SUP).

INSTRUCTION DES DOSSIERS RELATIFS AU DROIT DES SOLS :

Dès 2015, les Communautés de Communes du Bellegardois, du Chatillonnais et du Lorriçois ont commencé à instruire les dossiers d'urbanisme soit sous la forme d'un service autonome (Communauté de Communes du Bellegardois), soit sous la forme d'un service commun (Communauté de Communes du Chatillonnais et Lorriçois).

La fusion des trois communautés a permis de créer un service sur les 3 territoires pour instruire les actes d'urbanisme sur les communes dotées d'un document d'urbanisme soit 33 communes sur 38.

1. Documents urbanisme par commune

L'intervention du service instructeur se limite aux communes couvertes par un document d'urbanisme conformément à la loi Alur :

- 14 communes couvertes par un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : les 12 communes de l'ancien territoire du Bellegardois (Auvilliers-En-Gâtinais, Beauchamps-sur-Huillard, Bellegarde, Chapelon, Fréville-Du-Gâtinais, Ladon, Mézières-En-Gâtinais, Moulon, Nespoy, Ouzouer-Sous-Bellegarde, Quiers-En-Gâtinais, Villemoutiers) et Châtillon-Coligny/Sainte-Geneviève-Des-Bois
- 7 communes couvertes par un Plan Local d'Urbanisme : Lorris, Montbouy, Montcresson, Nogent-Sur-Vernisson, Pressigny-Les-Pins, Saint-Maurice-Sur-Aveyron, Varennes-Changy.
- 12 communes couvertes par une carte communale : Aillant-Sur-Millerson, Chailly-En-Gâtinais, Châtenoy, Cortrat, La Chapelle-Sur-Aveyron, La Cour-Marigny, Le Charme, Montereau, Noyers, Oussoy-En-Gâtinais, Thimory, Vieilles-Maisons-Sur-Joudry

2. Effectif, composition et fonctionnement du service

Le service instructeur compte 5 agents intervenants depuis 2015 :

- Nathalie COURILLON, responsable du service, basée majoritairement sur le pôle de Châtillon-Coligny
- Véronique MOKIENKO, basée sur le pôle de Bellegarde
- Carine VERMET, basée sur le pôle de Lorris
- Isabelle ASSELIN, mise à disposition d'une commune et basée sur le pôle de Bellegarde
- Audrey MARTINEZ, mise à disposition d'une commune et basée sur le pôle de Bellegarde

La plus grande partie du personnel participe au « Club ADS », 1 fois par trimestre. Cette réunion est organisée par les services de la DDT. Les 3 instructrices du pôle de Bellegarde ne participaient qu'en fonction de l'ordre du jour mais durant l'année 2019 et sous l'impulsion de la responsable, leur participation devient systématique et chacune a pu tirer les avantages de ce type de rencontres.

La responsable du service instructeur ainsi que l'instructrice du pôle de Lorris participent aussi aux réunions des Responsables du Centre Instructeur. Ces réunions, elles-aussi, organisées par la DDT, se déroulent généralement 2 à 3 semaines après le club ADS. Le but de ces rencontres est d'approfondir l'ordre du jour des clubs ADS et d'exposer les cas pratiques rencontrés par les services instructeurs.

Le service utilise un logiciel d'urbanisme accessible en full-web. Les communes ont un accès et peuvent ainsi, consulter l'avancement des dossiers. Les instructrices mettent à jour les dossiers et intègrent tous les documents de consultations de service.

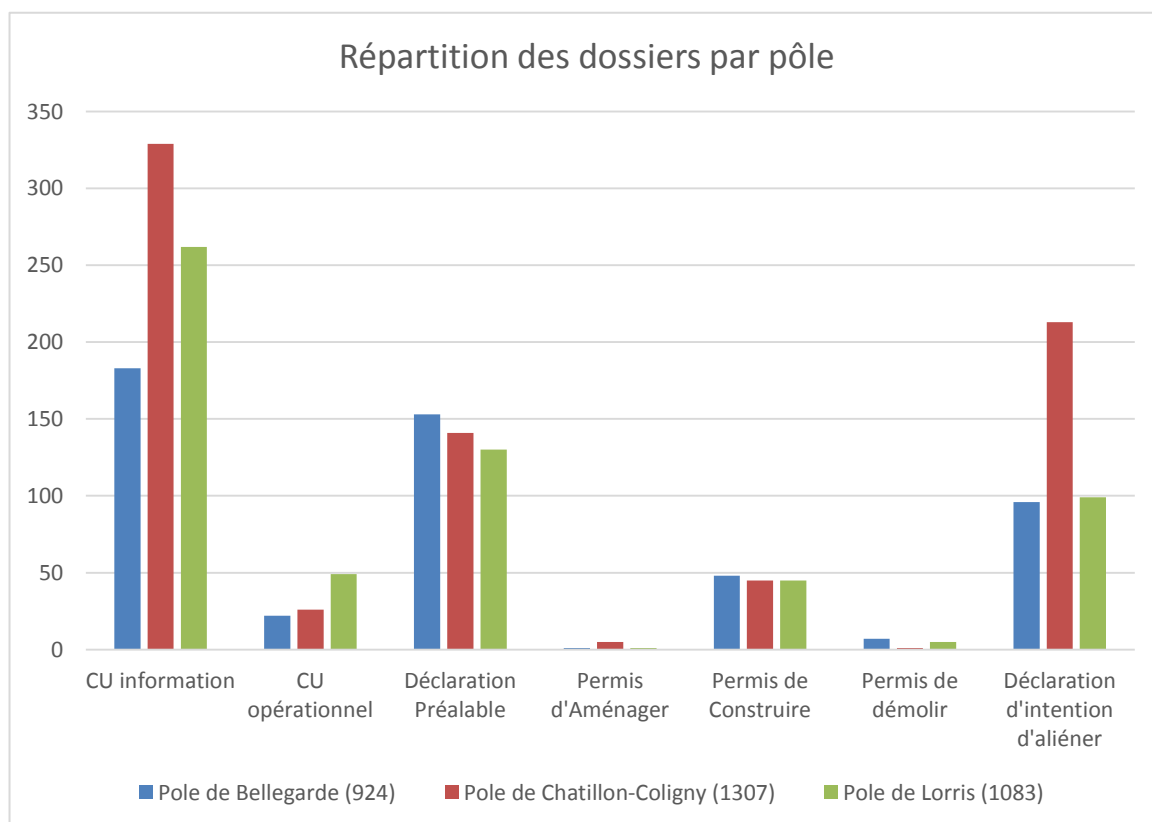
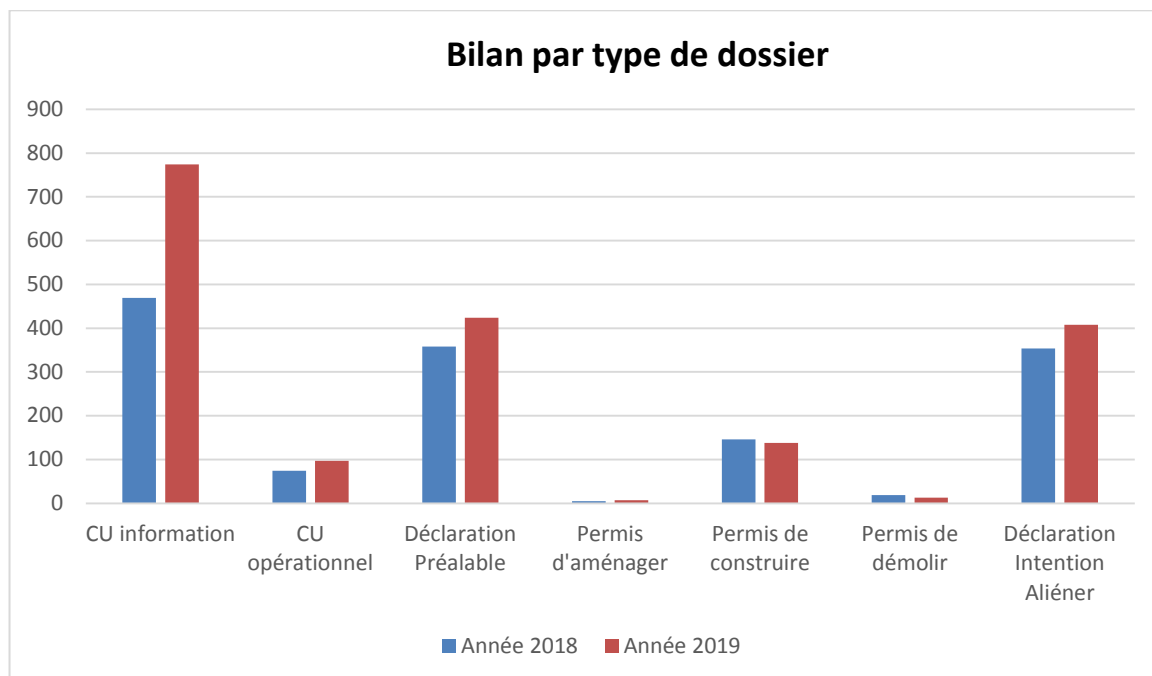
3. Rappel des missions du service

Les conventions signées avec les communes en 2018, établissent le rôle et les interventions de chacune des collectivités (communes et communauté de communes) à chaque étape du dossier d'urbanisme.

Communes	Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais
Préalablement au dépôt de dossier	
Le Maire est l'interlocuteur privilégié des usagers pour toute question relative à l'occupation ou l'utilisation des sols de la Commune. Il met à disposition des usagers le document d'urbanisme opposable de la Commune sous format dématérialisé et assure l'information des usagers sur les dispositions de ce document de planification.	Les instructeurs reçoivent les pétitionnaires en rendez-vous pour aider ou apporter les renseignements préalablement au dépôt de dossier
Au stade du dépôt de la demande	
La commune réceptionne le dossier, vérifie les coordonnées du pétitionnaire Elle vérifie le bon nombre d'exemplaires La mairie doit adresser par mail 1 exemplaire du dossier au service instructeur puis la totalité des exemplaires dans un délai de 7 jours. La mairie procède à l'affichage en mairie d'un avis de dépôt de la demande	
Au stade de l'instruction	
Le maire informe le Service instructeur de toute décision prise par la Commune concernant l'urbanisme et ayant une incidence sur le droit des sols : taxes, ZAC, PUP, Lotissements, ...	Le service instructeur consulte les personnes publiques, services ou commissions intéressées. Il vérifie le caractère complet du dossier et sa recevabilité Il notifie au pétitionnaire la prolongation de délai et les pièces manquantes et il informe la Commune de ces courriers. Il procède à l'examen technique Il agit sous l'autorité du maire et en concertation avec lui sur les suites à donner aux avis recueillis.
Au stade de la décision et des suites à donner	
Le maire notifie au pétitionnaire la décision (il est libre de ne pas suivre la proposition du service instructeur) et adresse une copie au service instructeur. Il transmet un exemplaire de l'arrêté et du dossier au contrôle de légalité. Il procède à l'affichage de l'arrêté. Il transmet au service instructeur les dates de déclaration d'ouverture de chantier et les dates d'achèvement de travaux.	Le service instructeur rédige le projet de décision, l'adresse au Maire accompagné le cas échéant d'une note explicative Il réceptionne une copie de la décision prise par le Maire. Il transmet un exemplaire du dossier et de l'arrêté à la DDT pour la perception des taxes d'urbanisme en vigueur En cas d'autorisation tacite, le service instructeur prépare une attestation.
Au stade du récolement	
Le maire peut constater la non-conformité des récolements non obligatoires.	La Communauté de Communes réalisera le récolement pour les récolements obligatoires

Le bilan chiffré de l'activité du service ADS

1. Bilan quantitatif 2019 et comparatif 2018/2019



- Augmentation du nombre de dossiers instruits due essentiellement à la reprise de l'instruction des certificats d'urbanisme d'information sur les pôles de Lorris et Chatillon-Coligny. Le pôle de Bellegardois instruisait déjà ces demandes mais cette instruction a été uniformisée sur l'ensemble des pôles avec les conventions ADS.
- Augmentation des certificats opérationnels due à la révision du Plan Local d'Urbanisme : de nombreux pétitionnaires ont déposés des demandes afin de mettre en vendre leur terrain avant la révision.
- L'instruction des dossiers est répartie entre les différentes instructrices selon le volume de dossiers à traiter.

2. Bilan qualitatif

- L'accueil physique prend de plus en plus de temps pour les instructeurs (environ 2 rendez-vous hebdomadaires par instructeur) : les communes communiquent de plus en plus cette possibilité aux pétitionnaires qui y ont recours de plus en plus souvent.
- Les modifications de délais et les demandes de complétude sont adressées directement par mail sécurisé (lorsque le mail du pétitionnaire est précisé) par la responsable du service instructeur, ce qui permet de traiter les dossiers plus rapidement grâce à une transmission plus rapide et interactive.
- A compter du 1^{er} janvier 2019, une option du logiciel permet le dépôt dématérialisé des actes dossiers. Cette possibilité est utilisée en majorité par les notaires et permet de diminuer d'une part le délai d'instruction de ces dossiers et d'autre part d'éviter la saisie du dossier par l'instructeur. La dématérialisation du dépôt des autorisations par les pétitionnaires n'a pas été utilisée bien qu'elle soit disponible. La loi ELAN a modifié le seuil et le délai de mise en place la dématérialisation et les communes ne sont pas tenues, pour le moment, de proposer cette option. A part la communication communautaire, aucune autre forme d'information n'a été faites.
- Des permanences avec l'Architecte des Bâtiments de France sont dorénavant proposées à l'ensemble du territoire toutes les 6 semaines. Jusqu'à cette année, seuls les administrés du Bellegardois étaient reçus. L'architecte a organisé une réunion avec les élus concernés des deux autres pôles afin de présenter ce rendez-vous. Les pétitionnaires ont pris connaissance de cette possibilité grâce à une communication communale ou par le biais des instructrices. Les créneaux horaires proposés sont généralement le jeudi et sont pourvus très rapidement.
- A compter de 2018, des réunions semestrielles ont été mises en place avec les Maires et les secrétaires de mairies afin de les informer de toutes les nouveautés législatives et afin d'échanger sur les pratiques entre les entités communales et communautaire.

3. Tarif de facturation des actes d'urbanisme aux communes

Ce tarif a été établi et accepté par le biais des conventions signées entre les communes et la Communauté de Communes.

La participation annuelle des communes est composée de 2 éléments :

- 0.35 € par habitant sur la base de la population municipale du recensement de la population en vigueur ;
- Un montant par type d'actes définit comme suit :
- Permis d'aménager/permis de construire = 80 €
- Permis de démolir/déclaration préalable/certificat d'urbanisme opérationnel : 35 €

4. Bilan financier

Total des dépenses : 105 615,26 €

Recettes : 33 927,83 €

Perspectives 2020

- Suite au renouvellement des assemblées communales, une formation des nouveaux élus en matière d'instruction des autorisations des droits des sols sera organisée. Les conventions ADS seront commentées.

- La Direction Départementale des Territoires organise une formation sur la police de l'urbanisme. Le service instructeur est convié ainsi que les élus qui le souhaitent.
- Le service instructeur va être associé de manière plus précise et plus régulière à la révision du PLUi : zonage, règlement, etc...
- Mise en place de procédure d'urbanisme : de nouvelles procédures vont être mises en place afin d'aider les communes dans le conseil aux pétitionnaires.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le développement économique, compétence désormais dévolue aux intercommunalités, joue un rôle essentiel dans le rayonnement d'un territoire par ses dynamiques d'entreprises.



Il vise à impulser et mettre en œuvre toute action contribuant au développement du tissu économique et de l'emploi. Il s'agit notamment de favoriser les créations d'entreprises, d'accompagner celles-ci à tous les stades de leur vie et, plus largement, de créer des liens entre entreprises et territoire.

La Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, grâce à des partenariats locaux, départementaux et régionaux, s'est donnée l'objectif d'être non seulement un appui constant aux entreprises installées mais aussi être attractive pour susciter de nouvelles implantations.

Afin d'assumer et optimiser cette compétence acquise en 2017, il était nécessaire de planifier le recrutement d'un collaborateur expérimenté pour passer en phase opérationnelle.

Aussi, la proximité du territoire de la CCCFG et de la CC4V le permettant, les Présidents de chaque Communauté de Communes ont décidé de mettre en place une entente intercommunautaire dans le champ de l'animation économique afin de mutualiser un poste de développeur économique ainsi que les moyens nécessaires à l'exercice de ses missions, tant sur la prise en charge de sa masse salariale que pour les outils dont il dispose (ordinateur portable, mobile, véhicule de service, carte essence...).

C'est ainsi que le 1^{er} mars 2019, une développeuse économique, Mme Naïma BOUFEDJI, a pris ses fonctions travaillant à mi-temps, à parité, pour les deux territoires.

Six réunions de la commission développement économique ont été organisées pour recueillir la position de ses membres sur les sujets qui y sont présentés et anticiper les décisions du Conseil Communautaire,

Les actions menées en 2020 :

Observatoire et bourse des locaux vacants : Un amorçage de la mise en œuvre d'un observatoire des locaux vacants a pu être fait dont l'objectif est de recenser les locaux commerciaux vacants sur le territoire de la CCCFG, ce travail d'identification des vacances de locaux se poursuivra en 2020.

Commercialisation des fonciers disponibles sur les ZAE :

1/ Accompagnement des porteurs de projets exogènes, premier accueil pour la présentation de leur projet d'implantation d'entreprise, la vérification de la faisabilité et de la pertinence de l'opération vs les besoins du territoire, le recueil de leur cahier des charges, la validation de leur business plan, prévisionnel financier et choix juridiques pressentis.

2/ Accompagnement des projets de développement endogènes tant sur des projets d'extension que sur des besoins d'investissements : la vérification viabilité du modèle économique, la validation des postes d'investissements en vue d'octroi d'aides financières de la CCCFG, le travail commun avec le Service Urbanisme de la CCCFG pour s'assurer de la conformité du projet en lien avec le PLU en cours ou les cartes communales, notamment sur le règlement de zonage, et le futur PLUi et du SCOT.

3/ Gestion des demandes d'aides financières des entreprises à la collectivité : Un règlement fixant le cadre d'intervention de la CCCFG a été arrêté par la Commission de Développement Economique et validé par le Conseil Communautaire dont le but est de définir précisément les entreprises bénéficiaires, les critères d'éligibilité et les seuils des montants octroyés en regard de la création ou le maintien des emplois.



Aide à l'immobilier d'entreprise :

Destinée à tous projets d'extensions des entreprises en vue de développer leurs activités avec des créations d'emplois à la clé. Cette aide, bien qu'instruite par les services de la CCCFG, peut bénéficier de l'abondement de la Région pour une quotité égale à celle attribuée.

Aide aux TPE (Très Petites Entreprises) :

Destinée à soutenir l'effort financier des entreprises de moins de 10 salariés dans leurs projets d'investissements (outils de production, aménagement des points de vente, etc...).

Dans le cadre du soutien de la CCCFG aux projets immobiliers, ce sont 2 entreprises qui ont été aidées en 2019 : une TPE pour un montant de 25 K€ et un ETI pour un montant de 87 K€ sachant que ces subventions pourront être abondées de la même quotité par la Région Centre Val de Loire dans le cadre d'une convention passée entre notre Communauté de Communes et cette dernière.

Connaissance fine du tissu économique du territoire de la CCCFG : Elaboration d'un questionnaire reprenant toutes les thématiques liées à la gestion d'une entreprise, administration de ce questionnaire en entretien face à face, mise en place d'actions correspondant à leurs besoins et problématiques.

Coopération Economique avec les 4 EPCI du bassin de vie :

Dès 2018, une coopération économique a été mise en place avec les EPCI de l'est du Loiret, la Communauté de Communes des 4 Vallées, la Communauté de Communes Cléry Betz Ouanne, l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing et la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais. Cette coopération s'est traduite par différentes actions menées conjointement.

1/ Réunions bimensuelles à Montargis dont l'objectif est de : Partager les bonnes pratiques pour favoriser le développement économique, échanger sur les projets de chaque EPCI, créer une cohésion pour communiquer sur les demandes des entreprises, exogènes ou endogènes, de façon à favoriser leur installation sur ce territoire et/ou de les y maintenir, mutualiser la veille économique, sociale, juridique et réglementaire à tous les niveaux.

2/ Etude de stratégie de marketing territorial : Un groupement de commandes a été institué en 2018 pour lancer une consultation auprès de bureaux d'études afin de réaliser une étude de stratégie de marketing territorial visant à optimiser la communication et l'attractivité du territoire du bassin de vie, la phase opérationnelle a été lancée en mars 2019.

Un travail commun développeurs économiques/cabinets d'études a été mené en plusieurs étapes : Diagnostic territorial, densification des filières d'activités phares représentant notre territoire, recherche d'un nom ou d'un slogan en vue de campagnes de communication, réflexion sur les actions à mener et les moyens à y consacrer pour rendre notre territoire plus attractif.

3/Territoire d'Industries :

Notre bassin ayant été retenu dans le cadre du programme gouvernemental « Territoire d'Industries » visant à faire la promotion des métiers de l'industrie, un certain nombre d'actions ont pu être réalisées par l'ensemble des EPCI du bassin de vie :

- A. Collaboration à l'organisation des réunions de présentation du dispositif.
- B. Participation à l'élaboration des fiches actions retenues par les pouvoirs publics.
- C. Soutien à la création de l'Association des Industriels Montargois (ADIM).

Collaboration avec la Région :

Promotion des dispositifs de formation financés par ses services, Les Cordées du Territoire, participation aux comités de coordination réunissant l'ensemble des EPCI de la Région Centre ainsi que Pôle Emploi.

Devu'p – Université des développeurs de la Région Centre : Participation aux sessions de formation, présence lors des évènements à son initiative sur des thématiques liées au métier de développeur économique.

Forums Emploi : Co-organisation des Forums avec Pôle Emploi à Bellegarde le 1^{er} octobre 2019 et à Nogent-sur-Vernisson le 21 novembre 2019, accueil d'une cinquantaine d'exposants, accueil de 490 demandeurs d'emploi.

Représentation de la CCCFG à divers évènements :

Comité d'agrément Initiative Loiret pour l'attribution de prêts d'honneur dans le cadre de la création ou la reprise d'entreprise, les Cordées du Territoires initiées par la Région, programme de formations spécifiques liées à l'activité de plusieurs entreprises en ayant émis le besoin, les Trophées de l'Entreprise, évènement régional, salon professionnel Human Tech : dédié à la présentation de l'industrie 4.0., 100 chances, 100 emplois, à l'initiative de la Mission locale de Montargis (présentation de jeunes accompagnés et formés par la mission locale désireux de trouver un stage ou un emploi durable grâce aux réseaux de chacun des participants, publics et privés).

PROMOTION DU TOURISME, DONT LA CRÉATION D'OFFICES DE TOURISME

L'Office de Tourisme communautaire, Gâtinais Sud a été créé le 1^{er} février 2019 suite à la promulgation de la loi NOTRe qui transfère de plein droit la compétence « promotion du tourisme, dont création d'offices de tourisme » à compter du 1^{er} janvier 2017, aux communautés d'agglomération et aux communautés de communes en lieu et place des communes membres.

L'Office de Tourisme Gâtinais Sud résulte du regroupement des Offices de Tourisme de Bellegarde (communal), et de Lorris et ses environs et de Châtillon-Coligny (intercommunaux). Ces deux derniers Offices de Tourisme étaient sous forme associative, le premier en régie communale.

LE STATUT ET CONSEIL D'EXPLOITATION

Le statut choisi pour cette nouvelle structure est la régie, service public administratif à autonomie financière. Elle est administrée sous l'autorité du Président de la Communauté de Communes (CC), du Conseil Communautaire, par un Conseil d'Exploitation et de sa Présidente ainsi que de la directrice.

L'Office de Tourisme est administré par des statuts et un Conseil d'Exploitation (CdE), composé uniquement d'élus, dont les membres sont les suivants :

- | | |
|---|-------------------------|
| • Président de la CC : Albert FÉVRIER | • André JEAN |
| | • Jean-Jacques MALET |
| • La Présidente du CdE : Isabelle ROBINEAU | • Marie-Annick MARCEAUX |
| • Le Vice-Président CdE : Dominique DAUX | • Bernard MOINEAU |
| • Gérald BAKAES | • Bérengère MONTAGUT |
| • Gérald BEAUDOIN | • Jean-Loup OUDIN |
| • Jean-Pierre DUSAILLANT | |
| • Véronique FLAUDER CLAUS | |

La Présidente et le Vice-Président ont été élus lors du second Conseil d'Exploitation, le 26 mars 2019.

LE PERSONNEL

Le personnel a été repris par l'EPCI et des missions leur ont été attribuées :

- | | |
|--|---|
| • Conseillère en séjour Référente Accueil | • Conseillère en séjour Référente Groupes |
| • Conseillère en séjour Référente Numérique | • Conseillère en séjour Référente Promotion |
| • Conseillère en séjour Référente Animation réseau | |

Le personnel est rattaché à un des 3 bureaux (sites des anciennes structures touristiques) mais est amené à travailler sur les 3 lieux.

Un saisonnier a été embauché sur la période Juillet, Août et Septembre. Il a travaillé sur les 3 bureaux d'information et a réalisé du Hors les Murs sur différentes manifestations que l'Office avait déjà engagées plutôt dans la saison :

- | | |
|------------------------------------|--|
| • Stand, le Paris-Nice, (mars) | • Les Journées de l'Arbre à l'Arboretum des Barres (octobre) |
| • Le Comice Agricole, (août) | |
| • Festival LabelValette #2, (août) | |

LES BUREAUX D'INFORMATION TOURISTIQUES (BIT)

L'Office de Tourisme Gâtinais Sud, est présent sur les 4 Bureaux d'Information Touristique toute l'année, tous les jours du lundi au samedi, 3 bureaux par saison.

BIT de Bellegarde, Châtillon-Coligny et Lorris

D'octobre à Avril : du lundi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

BIT de Bellegarde, Halte nautique de Ste Geneviève des Bois et Lorris

De Mai à Septembre : du lundi au samedi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
et les dimanches (Halte nautique) de 14h30 à 16h30.

LE BUDGET 2019 DE L'OFFICE DE TOURISME

Le budget prévisionnel de l'Office de Tourisme Gâtinais était de 203 400,00 €. En réalisé, le budget de fonctionnement est de 170 702,37€.

En investissement, le budget prévisionnel était de 12 500 € et le budget réalisé est de 10 179,60 €.

COMMUNICATION

Gâtinais Sud Tourisme | Bellegarde | Châtillon Coligny | Lorris



Le Conseil d'Exploitation s'est prononcé en faveur du logo de l'Office de Tourisme en faisant le choix de prendre la trame du logo communautaire et de le personnaliser en rappelant le nom de l'Office de Tourisme qu'ils avaient **préalablement choisis** : **GÂTINAIS SUD**. Les 3 antennes des BIT ont été rappelées en bas de logo, sous le terme Tourisme qui a été noté en majuscule afin que celui-ci permette facilement et rapidement d'identifier la structure touristique. Le logo apparaît sur les différents supports de communication de l'Office et adapté selon les circonstances, en couleur (tif, png), en transparence (png) et en blanc.

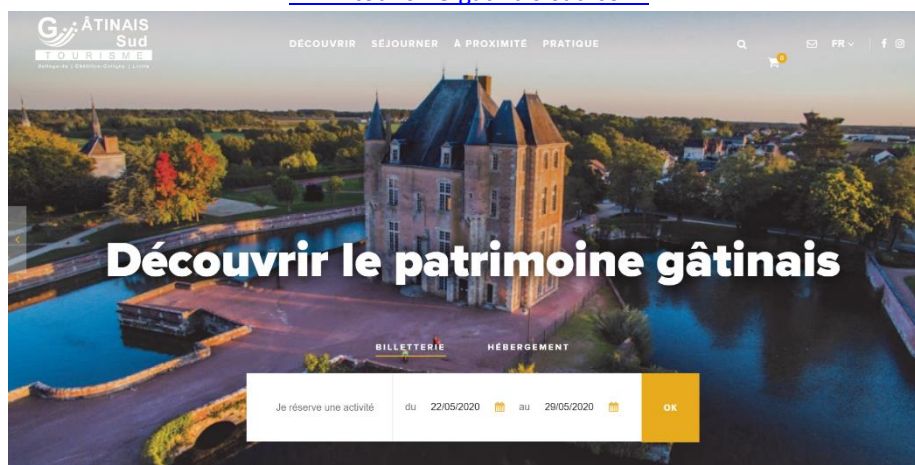
Le logo est décliné sur tous les supports développés par l'Office de Tourisme comme la signalétique, les newsletters (à destination des socioprofessionnels du tourisme et du grand public) ainsi que sur les **différents guides développés** (Restaurateurs, Producteurs, Artisans, Hébergeurs). Il est également intégré sur les supports numériques où est présent l'Office de Tourisme, dont son nouveau site internet qui a été mis en ligne sur la fin 2019.

LE NUMÉRIQUE

Le lancement du nouveau site internet a été l'une des premières actions menées par l'Office de Tourisme.

Le choix de l'agence s'est porté sur **IRIS INTERACTIVE**, Tourisme Loiret ayant négocié des packs à destination des Offices de Tourisme non munis de site internet propre. Le site internet est mis en ligne en novembre 2019 :

www.tourisme-gatinais-sud.com.



Le site internet a également été réalisé en partenariat avec Alliance Réseau qui développe la **commercialisation en ligne** sur la région Centre Val de Loire. Sur le site internet, il est possible pour l'internaute de préparer son séjour. Les prestataires touristiques ayant mis en place la vente de leurs produits via la Place de Marché Régionale sont présents sur le site internet de l'Office de Tourisme. Il est possible d'effectuer la réservation dès la Home page du site via un moteur de recherche.

Par ailleurs, les internautes sont en mesure d'effectuer la réservation des spectacles communautaires via le site internet de la CC entrée dans la démarche de l'Open Billet. Cette offre est également déployée sur le site internet de l'Office de Tourisme. Via cette nouvelle url, le nom de domaine Gâtinais Sud a été utilisé pour développer une adresse mail d'accueil pour l'Office de Tourisme accueil@tourisme-gatinais-sud.com. À côté du site internet, l'Office de Tourisme est présent sur les réseaux sociaux via **Facebook** (<https://www.facebook.com/officedetourismegatinaissud>) et **Instagram** (https://www.instagram.com/ot_gatinais_sud/).

MISSIONS DEVELOPPÉES

ACCUEIL ET INFORMATION DU PUBLIC

L'Office de Tourisme a accueilli 4 395 contacts sur les 3 antennes dont 70 hors les murs. La majeure partie de ces visiteurs proviennent des environs.

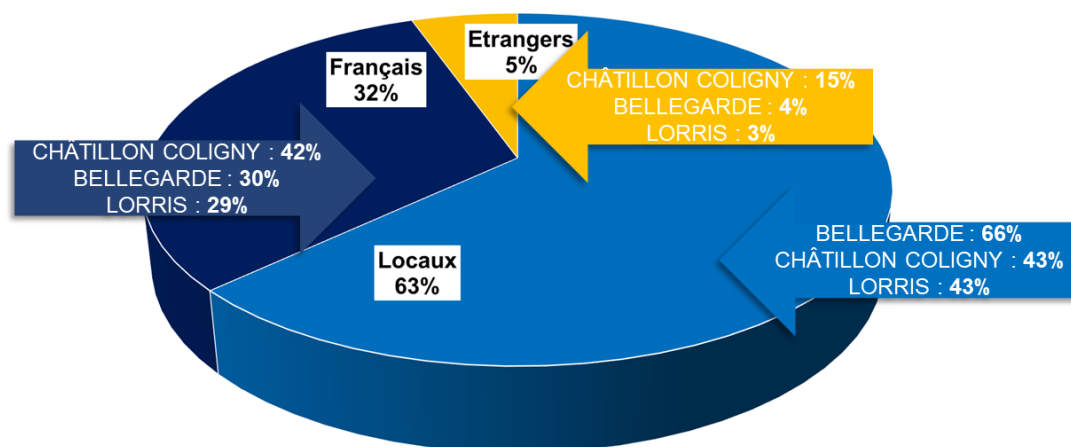


Tableau 1 : La provenance du public de l'Office de Tourisme

Des événements importants ont dynamisé la fréquentation de Bureau d'information. On note un pic de fréquentation sur le mois d'août pour le bureau de Bellegarde. Cela correspond au Comice Agricole. En outre, la fréquentation au niveau de la Halte nautique a fortement baissé en comparaison avec la fréquentation habituelle. Le Canal de Briare a été fermée à la navigation courant août. Les deux canicules successives courant de l'été ont eu un impact sur la fréquentation.

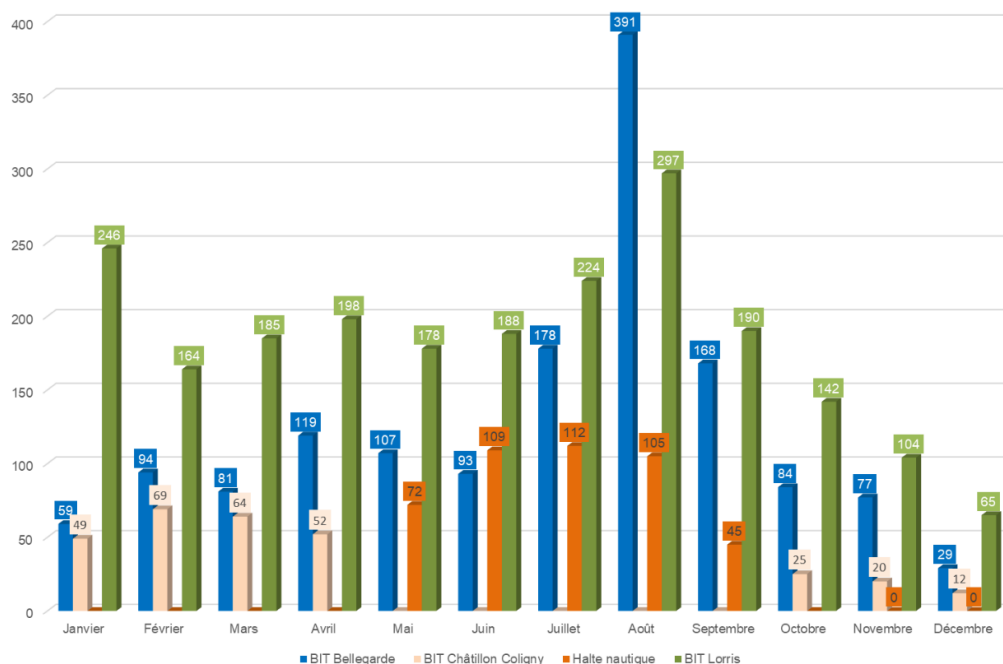


Tableau 2 Nombre de contacts sur 2019 par Bureau d'Information Touristique

Le public provenant hors de la région Centre Val de Loire provient en très grande partie de la région parisienne (à près de 40%).

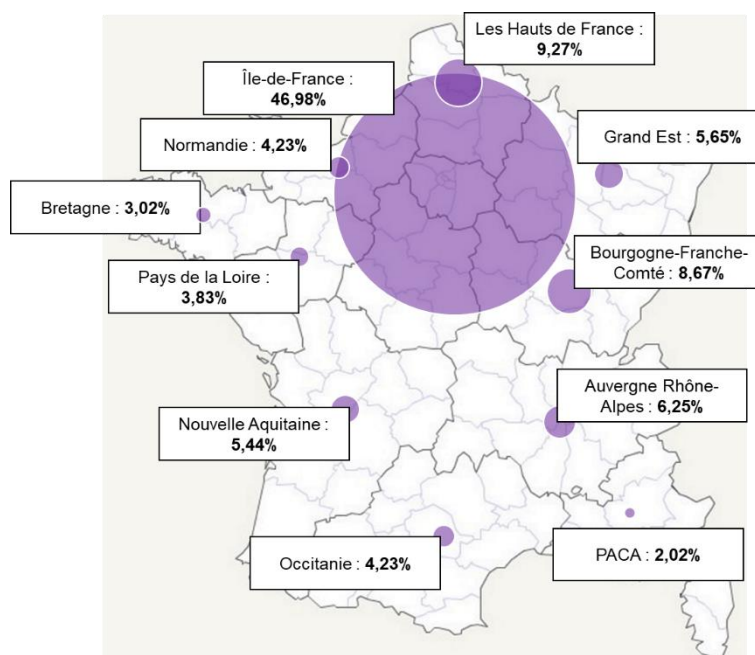


Tableau 3 Représentation du public FR (hors région Centre Val de Loire) au sein de l'OT Gâtinais Sud

LA PROMOTION ET LA COMMERCIALISATION

Au sein des Bureaux d'Information, les visiteurs ont à leur disposition **toute la documentation** dont ils ont besoin. Des **guides ont été développés** au cours de l'année ainsi que pour la nouvelle saison 2020 : **restaurateurs, hébergeurs, artisans, producteurs**. La carte touristique est en réalisation pour la saison 2020.

Il leur est également proposé **un espace boutique** où le savoir-faire, les produits du terroir sont en vente via une convention passée entre la CC et les producteurs. 273 produits sont vendus aux 3 antennes de l'OT en fin d'année 2019. La boutique s'est développée au fur et à mesure à partir de juillet 2019 et s'étoffe au fil des mois. Sur cette première année incomplète, l'Office de Tourisme a réalisé un chiffre d'affaires de 1 396.15€.

En outre, l'Office de Tourisme a travaillé et continue de travailler sur la réalisation de **6 produits séjour, en cours de commercialisation qui se fera via Tourisme Loiret** ayant l'immatriculation de la commercialisation des offres Groupes.

ANIMATION RÉSEAU

Dans ses missions, l'Office de Tourisme anime le réseau des socioprofessionnels.

L'animation réseau des prestataires est un lien étroit qui s'instaure entre l'Office de Tourisme et les prestataires mais aussi entre les prestataires entre eux. Pour ce faire, des **visites sont organisées chez les prestataires**. Sur 2018 et 2019, 26 visites prestataires ont été effectuées, (14 hébergements, 6 restaurants, 3 sites touristiques, 1 activité et loisirs, 1 ferme découverte, 1 multi activité).

Sur cette saison 2019, 4 ateliers/café-rencontres ont été développés à leur attention dont le nombre était limité à 10 personnes max.

Café-Rencontre (10 pers max)	Intitulé des animations	Participants
Mardi 11 juin à 10h au BIT Bellegarde	L'accueil	4
Jeudi 04 juillet à 10h au BIT Lorris	La relation-client	9
Mercredi 25 septembre à 14h30 à la Halte Nautique à Ste-Geneviève	La synergie entre professionnels du tourisme	7
Mardi 22 octobre à 10h à la MFR - en partenariat avec l'ADT	Mettre à jour son VIT sur Tourinsoft	5

Un **questionnaire de fréquentation de fin de saison** a été administré à l'ensemble des prestataires (sites touristiques, hébergeur, restaurateurs...) durant les mois de septembre et octobre auprès de tous les professionnels du tourisme du territoire et a obtenu 23 retours.

LE TOURISME

Le service Tourisme au niveau de la CC Canaux et Forêts en Gâtinais **travaille en lien étroit avec les partenaires extérieurs** et donc les actions menées au niveau départemental et régional.

Pour cela, l'Office de Tourisme est entré dans la démarche de la Route de la Rose.

La Route de la Rose

La Route de la Rose, action menée par Tourisme Loiret, bras armé du Tourisme au département, permet de découvrir le Loiret sous le focus de la Rose. Ainsi, des distinctions sont attribuées aux sites, aux communes ou bien encore les restaurateurs, hébergeurs... pour faire partie de cette démarche. L'inauguration de cette action s'est déroulée à Bellegarde, ville de la Rose le 7 juin 2019 dans le donjon du site. L'OT fait partie de la commission d'attribution du label Route de la Rose pour les hébergeurs et restaurateurs.

Le Triangle d'eau, le Loiret au fil de l'eau

Le service Tourisme suit et participe à la création et développement du produit touristique du Loiret au Fil de l'Eau, tourisme fluvestre sur les deux Canaux Orléans et Briare et la Loire.

Schéma de développement touristique

Le service Tourisme suit et participe au schéma de développement conduit par le PETR et Tourisme Loiret dans le cadre de la coordination des 4 territoires, Agglomération de Montargis, 3 CBO, CC4V et la CCFG.

LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

La Communauté de Communes est représentée au sein des 3 syndicats d'enlèvement et traitement des ordures ménagères qui interviennent sur son territoire :

- Le SICTOM de la région de Châteauneuf sur Loire pour les communes du Bellegardois et du Lorriçois (sauf Chapelon et Saint Hilaire sur Puiseaux).
- Le SMICTOM de Gien pour les communes du Châtillonnais.
- Le SMIRTOM de Montargis pour les communes de Chapelon et Saint Hilaire sur Puiseaux.

Les déchets collectés par le SICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire et par le SMICTOM de Gien et qui sont voués à l'incinération sont traités par une autre entité, le SYCTOM de Gien, auquel adhèrent les deux syndicats.

En 2019, les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) votés par la Communauté de Communes (délibération du 2 avril 2019) s'élèvent à :

- 10,29 % pour le SMIRTOM de Montargis, pour un produit attendu de 33 278 €
- 13,17 % pour le SMICTOM de Gien, pour un produit attendu de 1 301 550,90€

Le montant de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) perçue directement par la Communauté de Communes, puis reversée au SICTOM de la région de Châteauneuf sur Loire s'élève à 1 773 660,54 €.

Par délibération en date du 24 septembre 2019, la Communauté de Communes a décidé, pour des raisons de clarification auprès des usagers, d'abandonner le régime dérogatoire de perception de la REOM en lieu et place du SICTOM de la Région de Châteauneuf. Dès lors, à compter de 2020, le SICTOM procèdera à la facturation de la redevance et émettra les titres correspondants.

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

La Communauté de Communes adhère, au titre d'une compétence facultative « gestion des cours d'eau » à deux syndicats : le SIVLO (Syndicat intercommunal des Vallées du Loing et de l'Ouanne) pour 33 communes et au syndicat du Fusin pour 5 communes du Bellegardois d'autre part.

La compétence GEMAPI est devenue une compétence obligatoire des EPCI depuis le 1^{er} janvier 2018.

Compte-tenu de la crue survenue en 2016 sur le bassin du Loing, et afin de favoriser l'exercice de la compétence à l'échelle hydrographique du bassin versant du Loing qui s'étend sur les départements du Loiret, de la Seine-et-Marne et de l'Yonne, le préfet coordonnateur de bassin Seine-Normandie a pris l'initiative de délimiter le périmètre d'intervention d'un Établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE) sur le bassin du Loing. 18 EPCI sont concernées par cet EPAGE.

Il s'agit d'un syndicat intervenant dans les limites du périmètre de ses membres et pour les parties de leur territoire comprises dans le bassin du Loing et de ses affluents.

Ce syndicat créé à compter du 1^{er} janvier 2019 a pour vocation d'exercer pour le compte de ses membres la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), regroupant les missions suivantes :

- . L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique.
- . L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau.
- . La défense contre les inondations.
- . La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

En 2019, la Communauté de Communes a contribué à hauteur de 83 909 € au fonctionnement de l'EPAGE.

De plus, la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais et le Syndicat mixte de l'EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin) Seine Grands Lacs se sont conjointement engagés dans la définition d'un programme d'actions de prévention des inondations appelé PAPI d'intention du Bassin du Loing.

La Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais a été étroitement associée tout au long du montage du dossier de candidature du PAPI d'intention. La délibération du 2 juillet 2019 a renforcé l'intention de la Communauté de Communes

Canaux et Forêts en Gâtinais de s'engager pleinement dans la réalisation du présent programme d'action en collaboration avec l'ensemble des acteurs du bassin.

Parmi les actions du PAPI d'intention, la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais a fait part de son intention d'assurer le pilotage et la maîtrise d'ouvrage à hauteur des engagements estimés de 12 500 €, avec un reste à charge pour la collectivité évalué à 6 250 €, des actions suivantes :

Action 1.4.6 : Identification et pose de repères de crues sur la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais ;

Action 5.1 : Réalisation de diagnostics de vulnérabilité de bâtiments publics (commune et/ou EPCI)

En 2019, la contribution de la Communauté de Communes à l'EPTB Seine Grands Lacs est de 3 240,80 €.

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT :

SOUTIEN AUX ACTIONS FAVORISANT L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT : GESTION DE L'ACCUEIL DU PUBLIC SUR LE SITE DE L'ARBORETUM DES BARRES



Suite à l'annonce par l'ONF de la fermeture au public du site de l'Arboretum des Barres, M. le Préfet a confié à la Communauté de Communes le soin de réfléchir à un projet de reprise, à l'identique, de cet accueil, dans l'attente de la constitution par les partenaires locaux d'une structure susceptible de porter cet équipement.

De concert avec les services de l'état et l'ONF la Communauté de Communes a fait l'analyse des moyens à mobiliser pour assurer la reprise de l'accueil. Elle a ensuite sollicité les différents partenaires, qui s'étaient manifestés pour le maintien de l'ouverture au public de ce site : Région, Département, l'AME, la 3CBO, la CC4V ainsi que les Communauté de Communes du Giennois et de Berry Loire Puisaye.

Si la plupart des acteurs ont confirmé leur intérêt pour ce site, les engagements collectés laissaient apparaître un reste à charge de plus de 80 000 € pour la 3CFG.

De plus, l'ensemble du personnel ONF en charge du fonctionnement de cette structure (administratifs, animateurs, techniques) a quitté le site, affecté sur d'autres missions, et le parc matériel n'a pas été maintenu sur site.

Dans ces conditions il était impossible à la Communauté de Communes de reprendre cet équipement et d'en assurer le bon fonctionnement pour une réouverture à l'identique en avril 2019, ce qui a été acté par délibération du conseil communautaire en date du 18 décembre 2018.

Cependant, la Communauté de Communes attachée au devenir de ce site et soucieuse d'une reprise des activités ouvertes au public, a poursuivi les réflexions, avec les services de l'Etat, et notamment Monsieur le Sous-Préfet de Montargis.

Des acteurs associatifs et locaux ont été mobilisés afin de trouver des solutions transitoires, dans l'attente de l'aboutissement de l'étude de gouvernance conduite par la Région Centre Val de Loire, largement financées par les partenaires institutionnels.

Le scénario proposé comprend :

- **Un accueil du public** 1 week-end par mois, a priori le troisième de chaque mois, ainsi que les jours fériés (soit 25 jours d'ouverture) ;
- **Des prestations d'éducation à l'environnement** incluant des visites guidées et ateliers, sur réservation à raison d'un maximum de 6 ½ journées par semaine, et une visite guidée sans réservation 1 dimanche par mois (créneau à définir) ;
- **Des animations** : les journées de l'arbre, et sur proposition des acteurs locaux : la fête de la science, ainsi que la semaine de la biodiversité ;
- **Un entretien** des espaces verts et des bâtiments assuré pour permettre l'accueil sur les créneaux cités ci-dessus ;
- **Le devenir de la boutique** est conditionné par l'implication des producteurs locaux, auxquels il est proposé de venir vendre leurs produits sur site les jours d'ouverture ;
- **La coordination et la communication** : La Communauté de Communes devra désigner un coordinateur des différents intervenants sur ce site, pour sécuriser les interventions et assurer une bonne communication des actions conduites.

Le budget prévisionnel de ce scénario de reprise était estimé à 187 500 € avec un reste à charge prévisionnel pour la Communauté de Communes de 15 200 €.

Le site de l'Arboretum des Barres (35 ha) étant une propriété de l'Etat, l'intervention de la Communauté pour assurer l'accueil du public nécessite la conclusion d'une convention de transfert de gestion, afin de clarifier les responsabilités. Cette convention est conclue pour l'ensemble du patrimoine concerné par l'accueil du public (terrains et bâtiments) à l'exclusion donc des bâtiments non affectés à cet accueil.

Par délibération en date du 12 Mars 2019, le Conseil Communautaire a donné un accord de principe du conseil pour la reprise de la mission d'accueil du public à l'Arboretum des Barres à compter du 1^{er} avril 2019 pour 2 ans (accueil à partir du 20 Avril 2019) ; approuvé le scénario et le plan de financement de l'opération ; approuvé la convention de transfert de gestion avec l'Etat et autorisant le Président à signer, autorisé M. le Président à engager toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération (signature de contrats, conventions, dont les conventions d'objectifs, transferts de contrats, ou tout document utile...), autorisé M. le Président à solliciter le soutien financier de l'Etat, du Département, de la Région, des EPCI (AME, 3CBO, CC du Giennois...) ayant manifesté leur soutien au projet et du PETR dans la limite du budget présenté.

Bilan de la saison 2019 :

Coordonnées par les services de la Communauté de Communes, 3 partenaires ont contribué à l'organisation de la saison : L'association PNF en charge de l'accueil du public, l'association Ecolokaterre en charge des visites guidées, et l'APAGEH en charge de l'entretien des zones ouvertes au public. De plus, une dizaine d'artisans se sont succédés tout au long de la saison au sein de la boutique.

La fréquentation a été satisfaisante au regard de l'amplitude d'ouverture et des circonstances (décision tardive de reprise n'ayant pas permis une communication optimale, ni l'accueil des scolaires) : 8 Week-ends hors les journées de l'arbre + 9 jours fériés : 1 433 visiteurs ; Journées de l'arbre 5 et 6 octobre : 1 566 visiteurs soit un total de 2 999 visiteurs les jours d'ouverture (une moyenne de 120 visiteurs par jours d'ouverture). A cela s'ajoute les 639 visiteurs accueillis dans le cadre des visites organisées hors jours d'ouverture par Ecolokaterre. 3 638 visiteurs ont donc été accueillis à l'Arboretum en 2019.

Le budget réalisé s'est élevé à 188 035 €, pour un reste à charge effectif de 9 392,83 € pour la Communauté de Communes.

ÉQUIPEMENTS CULTURELS, SPORTIFS ET SCOLAIRES

ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES

La Communauté de Communes gère depuis le 1^{er} Janvier 2017 des équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire reconnus d'intérêt communautaire par délibération en date du 25 septembre 2018, à savoir les équipements accueillant les effectifs scolaires d'au moins 5 communes du territoire de la Communauté de Communes, soit les équipements suivants :

- ✧ L'école maternelle et le restaurant scolaire de Bellegarde
- ✧ L'école élémentaire et le restaurant scolaire de Bellegarde

- ✧ L'école maternelle et la garderie de Ladon
- ✧ L'école élémentaire et le restaurant scolaire de Ladon
- ✧ L'école élémentaire et le restaurant scolaire de Quiers-sur-Bezonde

Après avoir procédé à la phase administrative de transfert des bâtiments en 2017, la Communauté de Communes a procédé au transfert des emprunts rattachés à ces bâtiments pour un montant total de 1 704 784,09 €. Des conventions de mise à disposition des services municipaux ont été signées afin de faciliter la gestion de ces équipements par l'intervention des services municipaux pour les petits travaux de maintenance et l'entretien des espaces verts.

Le budget de fonctionnement consacré à ces bâtiments en 2019 s'élève à 106 511 €.

Le budget d'investissement 27 864 €.

Le projet de réhabilitation de l'école élémentaire de Ladon

La Communauté de Communes, dotée de la compétence construction, aménagement, entretien et gestion des équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire accueillant les effectifs scolaires d'au moins 5 communes du territoire de la Communauté de Communes, a élaboré un programme de réhabilitation de l'Ecole Elémentaire de Ladon.

Ce programme a été conçu avec l'appui de la société AVENSIA, Assistant à Maîtrise d'Ouvrage.

Les travaux consistent en la démolition/reconstruction de bâtiments permettant l'accueil de 7 salles de classe, une salle de motricité, une infirmerie, un bureau de direction, une salle des maîtres, un bureau RASED, une salle d'art plastique.

Sont également intégrés au projet la réhabilitation des espaces de restauration scolaire, la chaufferie, les espaces extérieurs.

Ce projet est conçu en tenant compte des problématiques de circulation et de stationnement dans le bourg de Ladon. L'estimation du coût des travaux s'élève à 2 322 480,00 € HT (base + option), le montant global du projet étant estimé à 3 168 492,31 € HT.

Avec l'appui de l'AMO, la Communauté de Communes a lancé une procédure de concours restreint afin de faire le choix de la maîtrise d'œuvre sur cette opération.

Par délibération en date du 17 Décembre 2019, le Conseil communautaire, a retenu 3 équipes sur 41 candidats à concourir et à présenter au cours du 1^{er} trimestre 2020 un projet. Lors de cette même séance, le conseil communautaire a également autorisé M. le Président R l'aide financière de l'Etat au titre de la D.E.T.R. à hauteur de 350 000 € HT.

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

La Communauté de Communes assure la gestion et l'entretien d'un certain nombre d'équipements sportifs, sur l'ensemble du territoire ; est reconnu d'intérêt communautaires par délibération en date du 25 septembre 2018 tout équipement sportif actuel ou à créer s'il répond aux deux critères alternatifs suivants :

1. Equipement destiné à l'apprentissage de la natation au bénéfice du public scolaire.
2. Equipement sportif couvert favorisant la pratique multisport des publics scolaires et collégiens à raison d'un équipement de même nature pour une même commune permettant de contribuer au développement de la politique sportive définie par la Communauté de Communes, soit les équipements suivants :
 - Le bassin de natation sis à Lorris,
 - Le complexe sportif et dojo sis à Lorris,
 - Les salles sportives intercommunales sis à Varennes-Changy,
 - Le Gymnase sis à Châtillon-Coligny,
 - Le dojo sis à Chatillon Coligny,
 - Les Bassins d'Apprentissage Fixes sis à Châtillon-Coligny et à Saint-Maurice-sur-Aveyron,
 - La piscine de Bellegarde.

Par cette même délibération du 25 septembre 2018, le Conseil Communautaire a acté la rétrocession à la commune de Châtillon-Coligny du Stade Henri Leverne.

Ces équipements, mis à la disposition des Collèges, des écoles, des associations et du public participant au développement et à la pérennisation des activités sportives et éducatives sur le territoire intercommunal.

En 2019, les charges de fonctionnement de chaque équipement, hors charges de personnel se sont élevées à :

- Gymnase de Varennes : 38 486 €
- Complexe sportif de Lorris : 73 504 €
- Bassin de Natation de Lorris : 100 308 €
- Gymnase/dojo Châtillon : 45 006 €
- BAF de Châtillon : 43 000 €
- BAF de St Maurice sur Aveyron : 43 295 €
- Piscine de Bellegarde : 57 138 €

En 2018, les recettes de fonctionnement de chaque équipement se sont élevées à :

- Gymnase de Varennes : 209,40 €
- Complexe sportif de Lorris : 4 796 €
- Bassin de Natation de Lorris : 54 628 €
- Gymnase/dojo Châtillon : 10 836 €
- BAF de Châtillon : 4 399 €
- BAF de St Maurice sur Aveyron : 6 092 €
- Piscine de Bellegarde : 21 909 €

La piscine de Bellegarde a été transférée à la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais avec effet au 1^{er} avril 2019.

Période d'ouverture : Du 1^{er} Juin au 1^{er} septembre 2019

→ La période d'ouverture au public a été avancée de 15 jours (2 week-ends supplémentaires)

Horaires :

- Les scolaires primaires et collège à partir du 3 juin jusqu'au 5 juillet.
- Les ouvertures au public

les week-ends de 10h30 à 19h00 à partir du 1^{er} Juin

le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 17h00 à 19h00 à partir du 17 juin.

les mercredis de 14h00 à 19h00 à partir du 19 juin.

Du 8 Juillet au 1^{er} Septembre 2019 :

Lundi de 12h00 à 19h00

Du mardi au dimanche de 10h30 à 19h00

Rappel des Tarifs :

- 1 entrée visiteur non baignant : 2 €
- 1 entrée enfant de 3 à 15 ans : 1,50 €
- 1 entrée adulte à partir de 16 ans : 3 €
- 1 carte de 10 entrées adultes : 27 €
- 1 carte de 10 entrées enfants : 11,50 €

Bilan de la fréquentation : 11 230 entrées en 2019, 10 469 en 2018.

ÉQUIPEMENTS CULTURELS :

Par délibération du 25 septembre 2018, le Conseil Communautaire s'est prononcé sur la définition de l'intérêt communautaire concernant les équipements culturels (2 équipements culturels étaient de gestion communautaire avant la fusion).

Sont d'intérêt communautaire les équipements culturels suivants :

- 1) Tout équipement initié par la Communauté de Communes, ayant fait l'objet d'une étude d'opportunité et de faisabilité technique et financière préalable, et associant plusieurs collectivités publiques au financement de son investissement et/ou de son fonctionnement ;

- 2) Tout équipement caractérisé par son caractère unique et innovant, sa pertinence par rapport à l'existant sur les territoires limitrophes ;
- 3) Equipement destiné à l'ensemble du territoire et justifié par l'existence d'un projet véritable et cohérent d'animation, soit les équipements suivants :
 - Espace Colette à Sainte-Geneviève-des-Bois.
 - Equipement socioculturel communautaire à Nogent sur Vernisson, dit Espace des Etangs.

Les charges de fonctionnement hors charges de personnel de ces 2 équipements s'élèvent pour l'année 2018 à :

- Espace Colette : 28 748,23 €
- Espace des Etangs : 37 194,32 €



POLITIQUE DU LOGEMENT/HABITAT

LE GUICHET UNIQUE :

Le service habitat a poursuivi ses missions en 2019 : l'accueil du public (le plus souvent sans rendez-vous préalable), l'enregistrement des demandes de logement social (*), les contacts réguliers avec les bailleurs sociaux, lors notamment de propositions de candidatures de logement avant commission d'attribution. Il a également été amené à réfléchir à l'avenir.

Il a réalisé des études pour, d'une part, appréhender le déploiement du service sur l'ensemble du territoire intercommunal et, d'autre part, prendre en compte les informations collectées à l'occasion de la révision du PLU intercommunal et son volet habitat.

Pour ce faire, en juillet 2019 un état des lieux a été réalisé relativement au déploiement du service sur les secteurs de Châtillon-Coligny et de Lorris, non équipés de guichet enregistreur propre ; le secteur de Lorris compte un guichet communal à Lorris, le secteur de Châtillon-Coligny bénéficiant d'un guichet du bailleur social Valloire-Habitat.

Par ailleurs, à l'occasion d'une journée portes ouvertes qui s'est déroulée sur le pôle de Bellegarde, un flyer d'information sur les aides aux travaux dans les logements privés a été présenté au public.

(*) : Quelques chiffres.

487 inscriptions sur le serveur national pour l'ensemble du territoire intercommunal (45% pour le secteur de Châtillon-Coligny, 30% pour le secteur de Bellegarde).

Les principaux motifs de demande évoqués : séparation-décohabitation (22%), logement inadapté à la taille du foyer (13%), problèmes de santé (10%).

CRÉATION ET AMÉNAGEMENT DE LA VOIRIE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE



PROGRAMME DE TRAVAUX 2019 SUR LA VOIRIE COMMUNALE TRANSFÉRÉE :

Par une délibération en date du 05 Février 2019, le Conseil Communautaire a approuvé le lancement d'une consultation des entreprises pour le programme 2019 de travaux de voiries.

Le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité : d'attribuer les lots du marché relatif au programme de travaux de voirie 2019 à la charge de la Communauté comme suit :

- Lot 1 – « Pôle Bellegarde » - Entreprise VAUVELLE pour un montant de 198 386.50 € H.T.
- Lot 4 – « Pôle Châtillon Coligny » - Entreprise EUROVIA pour un montant de 399 499.20 € H.T.
- Lot 8 – « Pôle Lorris » - Entreprise VAUVELLE pour un montant de 497 671.00 € H.T.
- Lot 9 – « Enrobé coulé à froid » - Entreprise COLAS (agence du Poinçonnet) pour un montant de 68 705.00 € H.T.

Le montant total du marché s'est élevé à 1 164 261.70 € H.T., pour une estimation du coût prévisionnel des travaux établie à 1 364 976 € H.T.

En complément et dans le cadre du groupement de commandes approuvé par les communes et la Communauté de Communes, le Conseil Communautaire a décidé d'attribuer les lots du marché relatif au programme de travaux de voirie 2019 à la charge des communes comme suit :

- Lot 2 – « commune d'Auvilliers en Gâtinais » - Entreprise VAUVELLE pour un montant de 23 021.00 € H.T.
- Lot 3 – « Commune de Nesploy » - Entreprise TPCM pour un montant de 6 235.00 € H.T.
- Lot 5 – « Commune de Châtillon Coligny » - Entreprise TPCM pour un montant de 10 685.00 € H.T.
- Lot 6 – « Commune de Montbouy » - Entreprise TPCM pour un montant de 4 646.00 € H.T.
- Lot 7 – « Commune de Saint Geneviève des Bois » - Entreprise VAUVELLE pour un montant de 6 805.00 € H.T.

Ces travaux ont été suivis par le responsable du service voirie et le maître d'œuvre intervenant sur le Châtillonnais tout au long de l'année 2019.

TRAVAUX D'ENTRETIEN SUR LA VOIRIE COMMUNALE TRANSFÉRÉE :

La part du marché de voirie 2019 consacré à l'entretien s'est élevée à 248 768 € TTC. De plus un budget de 105 077 € TTC a été consacré à des travaux de réparation ponctuelle, des pontages de fissures, la fourniture de matériau (graves, point à temps, enrobé à froid), le fauchage, recalibrage et arasement de fossés.

En outre, certains travaux de fauchage étant réalisés par les services communaux dans le cadre de conventions de mise à disposition de services, la Communauté a procédé au remboursement des communes à hauteur d'environ 41 995,90 €.

AMÉNAGEMENT DE LA RUE DES PERVENCHES BELLEGARE-QUIERS SUR BEZONDE

Par une délibération en date du 7 Mai 2019, le Conseil Communautaire a approuvé une convention de groupement de commandes pour la réalisation de travaux d'aménagement de la rue des Pervenches à Bellegarde et Quiers sur Bezonde.

La consultation a été lancée par le biais de la procédure adaptée en groupement de commandes avec les Communes de Bellegarde, Quiers sur Bezonde et le GIVB. Le Conseil Communautaire s'est prononcé sur l'attribution du marché comme suite : Lot 1 : Terrassement, Voirie, Assainissement : entreprise EUROVIA CENTRE LOIRE pour 124 204,00 € H.T. (estimation 173 135.00 €) ; Lot 2 : Eclairage : INEO réseaux centre pour 46 780,50 € H.T. (estimation : 47 180.00 € H.T.) ; soit un total de 171 384 H.T. engagée sur cette opération.

ACTION SOCIALE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

UNE POLITIQUE ENFANCE JEUNESSE DÉFINIE

Le projet de politique enfance/jeunesse porte sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais et a été arrêtée lors du conseil communautaire du 16 octobre 2018.

Les enfants et les jeunes de 0 à 18 ans et leurs familles constituent le public visé par le projet.

Quelle qu'en soit l'appellation (projet éducatif local, projet éducatif territorial, projet enfance jeunesse...), le projet territorial de la politique enfance/jeunesse est un outil fédérateur et incontournable permettant la mise en œuvre de la politique enfance et jeunesse du territoire. Il sert de référence pour le développement des actions et/ou des équipements adaptés aux besoins et attentes de la population. Ce document traduit la volonté politique et les orientations des élus de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais définis par la commission enfance-jeunesse-sport mobilisée.

Ce document est un document synthétique et évolutif en fonction des besoins des familles et des choix des élus.

L'objectif recherché par les élus lors de leurs travaux a été de définir des orientations, des axes qui seront déclinés ensuite en actions. Ces actions permettront d'accompagner les familles du territoire, de favoriser le dynamisme de la Communauté de Communes en le rendant attractif et en proposant des services de qualité à la population.

Quatre orientations ont été retenues :

1. Favoriser l'équité et l'accessibilité pour tous

- Veiller à avoir un fonctionnement permettant une accessibilité géographique et financière des services pour tous les enfants et jeunes du territoire, tout en recherchant une réponse adaptée aux besoins locaux (périodes d'ouverture, horaires).
- Favoriser la diversité de l'offre d'accueil de la petite enfance afin de répondre aux besoins de garde en collectif.

2. Favoriser la co-éducation et la cohérence éducative

- Organiser la concertation entre les différents acteurs, dont les parents, afin de favoriser une cohérence éducative sur l'ensemble du territoire.
- Accompagner et soutenir les parents dans leur rôle auprès de leurs enfants de la naissance à l'adolescence.
- Veiller à l'aspect qualitatif des actions menées par les services.
- Communiquer pour informer, présenter les services et actions offerts aux familles.
- Sensibiliser et former le personnel à cette cohérence éducative.

Une mise en réseau existe déjà entre les services de la Communauté de Communes. Elle demande à être développée sur l'ensemble du territoire afin de partager des valeurs et objectifs communs, comme par exemple formaliser un projet éducatif commun pour les ALSH.

3. Favoriser la citoyenneté

- Veiller à inscrire la dimension citoyenneté dans les services et actions proposées à tous les enfants et jeunes, afin de favoriser le « vivre ensemble » et développer le lien social.
- La citoyenneté comprend les notions de : partage, participation à la vie collective, autonomie, respect, développement durable.
- Lutter contre les incivilités des jeunes et des parents.

4. Favoriser l'épanouissement de l'ensemble des enfants et des jeunes

- Contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes par :
 - ❖ des actions favorisant la socialisation, la valorisation de soi, l'autonomie, la réussite scolaire
 - ❖ la recherche d'une qualité éducative
 - ❖ le soutien aux parents

L'épanouissement facilite « un comportement citoyen ».

PETITE ENFANCE : LA HALTE-GARDERIE - LES PETITS POUSETS

Elle se situe à l'Espace Colette, Chemin de Rivière à Sainte-Geneviève-des-Bois.

La halte-garderie propose un accueil non permanent collectif et occasionnel des enfants âgés de 4 mois à moins de 6 ans non scolarisés ou en situation de handicap, sans conditions de ressources ni d'emploi. Sa capacité autorisée est de 16 enfants le matin et de 11 enfants l'après-midi.

Elle est ouverte les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h00 à 17h30.

La Halte-garderie est fermée le mercredi, les jours fériés et les périodes de vacances scolaires.

Ce service a pour but de sociabiliser les enfants, favoriser la séparation en douceur, mais aussi de permettre aux parents de faire des démarches, de se rendre à des rendez-vous etc. Il a connu en 2019 un accroissement de fréquentation significatif.

Trois professionnelles de la petite enfance accueillent les enfants.

34 enfants fréquentent la halte-garderie, de 33 familles différentes (20 familles en 2018).

29 enfants sont sous contrat d'accueil régulier soit 85% des familles.

Le taux de fréquentation évolue en 2019 : Il est de 68 à 71% en janvier, février, avril, juin et juillet. Il passe à 75% en mars et mai et chute à 53% en septembre.

La moyenne de la fréquentation annuelle sur 2019 est de 67.7 % (64,1% en 2018).



LES RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (RAM)

Pour qui :

- Les assistants maternels : Lieu d'information, d'écoute, d'échanges
Lieu de documentation, de professionnalisation
Lieu de renseignements sur les droits et les devoirs
- Les parents : Lieu d'information sur les différents modes de garde
Lieu de distribution des listes des assistants maternels agréés
Lieu de renseignements sur les droits et les devoirs
Lieu d'écoute et d'échanges
- Les gardes à domicile : accès aux ateliers collectifs
Lieu d'écoute et de soutien

Les enfants accueillis chez un assistant maternel : Lieu de socialisation, d'animation, adapté à l'accueil du jeune enfant.

Sur le territoire, 3 RAM sont gérés par la Communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais :

➤ PÔLE DE BELLEGARDE

Le bureau est situé au 4 Avenue de la quiétude 45270 BELLEGARDE
02.38.90.48.21 ram.bellegarde@comcomcfg.fr
42 assistants maternels agréés

➤ RAM PÔLE DE LORRIS

Le bureau est situé au 146 Rue des Erables 45260 LORRIS
02.38.92.64.07 ram.lorris@comcomcfg.fr
68 assistants maternels agréés

➤ RAM PÔLE DE CHATILLON COLIGNY

Le bureau est situé au 8 Chemin de la Messe 45230 CHATILLON-COLIGNY
02.38.93.44.27 ram.chatillon@comcomcfg.fr
76 assistants maternels agréés



Fonctionnement des RAM

RAM DE LORRIS

En 2019, le relais a été ouvert 210 jours. Suite au départ de l'animatrice sur un autre pôle et afin d'assurer une continuité de service, le relais de Lorris a été fermé les mercredis à partir de novembre 2019 jusqu'à fin décembre 2019.

- Les ateliers collectifs sont organisés dans 3 communes : Lorris, Thimory et Varennes-Changy sur 4 matinées par semaine

128 séances d'animation ont eu lieu en 2019 avec un taux de participation de 34% des assistants maternels, dont une matinée en école maternelle, 1 sortie à la chèvrerie, 1 spectacle de fin d'année et une fête d'été avec la venue d'une ferme pédagogique.

Une conférence ayant pour thématique « L'alimentation du jeune enfant » avec l'intervention d'une diététicienne à destination des parents et des assistants maternels a également été mise en place.

96 enfants différents ont pu participer aux animations collectives.

- 68 assistants maternels sont agréés. Soit environ 200 places d'accueil.

- Observatoire des permanences :

Nombre rdv physiques lors des permanences : 62

Nombre liste d'assistants maternels transmises aux parents : 40

Nombre total de contacts (mail, rendez-vous, téléphone) auprès de l'animatrice : 571

RAM DE BELLEGARDE

- Les ateliers collectifs sont organisés dans 2 communes : Bellegarde et Ladon.

166 ateliers ont été proposés aux assistants maternels dont une participation à un spectacle organisé par l'Office du Tourisme, des ateliers en partenariat avec le CFA agricole de Bellegarde, complété par une fête de l'été et une fête de fin d'année proposées aux assistants maternels et familles employeurs.

27 assistants maternels différents ont participé représentant 64% du nombre de professionnels agréés.

Une conférence ayant pour thématique « le diabète » avec l'intervention d'une diététicienne et une infirmière à destination des parents et des assistants maternels a également été mise en place.

Une conférence sur les mouvements archaïques suivie d'une mise en application durant des matinées d'éveil ainsi que sur des samedis matin ont été proposées aux parents et assistants maternels.

Le RAM de Bellegarde a participé aux portes ouvertes organisées par la Communauté de Communes.

- 42 assistants maternels agréés représentant 152 places (agréments journée et périscolaires)
- Nombre RDV physiques lors des permanences : 107
- Nombre listes d'assistants maternels transmises aux parents : 23
- Nombre total de contacts (mail, rendez-vous, téléphone) auprès de l'animatrice : 222

RAM DE CHATILLON-COLIGNY

En 2019, le relais a été ouvert 149 jours. Il faut prendre en compte le changement d'animatrice. De novembre 2019 jusqu'en décembre 2019 le relais n'a été ouvert que les mercredis.

- Les ateliers collectifs sont organisés dans 5 communes sur 3 matinées par semaine : Nogent-sur-Vernisson, Montbouy, Montcresson, La-Chapelle-sur-Aveyron et Sainte-Geneviève-des-Bois.

85 séances d'animation ont eu lieu en 2019 avec un taux de participation de 29% des assistants maternels, dont 3 sorties extérieures et 4 matinées dans les écoles maternelles pour faciliter la rentrée des classes. Une conférence ayant pour thématique « L'alimentation du jeune enfant » avec l'intervention d'une diététicienne à destination des parents et des assistants maternels a également été mise en place.

55 enfants différents ont pu participer aux animations collectives.

- Il y a 76 assistants maternels agréés représentant environ 228 places (agréments journée et périscolaires)
- Observatoire des permanences :

Nombre RDV physiques lors des permanences : 32

Nombre listes d'assistants maternels transmises aux parents : 16

Nombre total de contacts (mail, rendez-vous, téléphone) auprès de l'animatrice : 119

SOUTIEN A LA PARENTALITÉ

L'accueil Parents-enfants

Un accueil parents-enfants 0-3 ans se déroule le mercredi matin de 9h30 à 11h30 (sauf vacances scolaires), au 4 Avenue de la Quiétude à Bellegarde.

- C'est un lieu de rencontres entre parents, grands-parents, enfants (0-3 ans), animé par une professionnelle de la petite enfance présente à chaque séance.
- C'est un lieu, ouvert à toutes les familles, gratuit, sans inscription préalable, anonyme, dans la confidentialité.
- C'est un lieu d'écoute et d'échanges pour aborder les questions qui intéressent les parents.
- C'est un espace de jeux pour les enfants accompagnés de leur parent, par le biais d'ateliers : Parcours motricités, Musiques CD/ Instruments de musiques/ Chants, Dessins/ Gouaches, Peinture, Atelier cuisine, Jeux libres, Histoires, Maison de retraite...

LES PARENTS VIENNENT CHERCHER EN TANT QU'ADULTE des moments de rencontres entre parents, de l'échange, une vie sociale, des conseils pour adapter les activités en fonction de l'âge de l'enfant, la (re)découverte des activités des enfants en tant qu'adulte.

LES PARENTS VIENNENT CHERCHER POUR LEUR(S) ENFANT(S) de la socialisation, jouer en collectivité, apprendre le partage, préparer l'école et des activités (diversité des activités, ou encore des activités que l'on ne peut mettre en place chez soi). C'est un moment de grande complicité entre le parent et son enfant.

Les familles qui fréquentent cet accueil viennent de Bellegarde, Ladon, Quiers, Ouzouer sous Bellegarde, Villemoutiers, Nesploy et Saint Maurice sur Fessard. En moyenne, 2 à 9 enfants ont été présents simultanément aux temps parents-enfants pour 2 à 7 parents par atelier en 2019.

ENFANCE-JEUNESSE

LES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

La Communauté de Communes Canaux et forêts en Gâtinais gère plusieurs ALSH (accueils de loisirs sans hébergement) sur l'ensemble du territoire, depuis la fusion de janvier 2017.

Les ALSH offrent des activités ludiques et diversifiées, adaptées aux besoins des enfants âgés de 3 à 12 ans. Les inscriptions se font à la semaine durant les vacances scolaires, à la demande pour les mercredis en périodes scolaires.

L'équipe d'animation est constituée de professionnels compétents, expérimentés et diplômés du BAFA, BAFD, ou équivalence dans le domaine de l'animation, selon les normes exigées par la réglementation DDSC (Direction Départementale de la Cohésion Sociale).

Les ALSH fonctionnent de 9h00 à 17h00, avec un temps d'accueil de 7h30 à 9h00 et de 17h00 à 18h30. Concernant les mercredis, un accueil à la demi-journée est possible pour les collégiens sur l'accueil de loisirs où est implanté le collège.

La compétence a été étendue sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes depuis le 1^{er} juin 2018 et est exercée sur le secteur de Bellegarde avec l'appui de l'association Enfants et Loisirs.

Pour que l'ensemble des familles puissent accéder équitablement à ce service en fonction de leurs ressources, la Communauté de Communes propose une tarification en fonction des quotients familiaux.



Afin d'illustrer les activités menées, voici ci-dessous quelques projets mis en œuvre en plus des activités d'accueil de Loisirs qui se retrouvent dans chacun des ALSH (activités ou projets manuels, jeux collectifs, grands jeux, balade, semaine ou journée à thème...).

Lorris :

Une semaine à thème à chaque petite vacance : Février : monde imaginaire, Avril : 1 jour 1 pays, Automne : semaine basée sur la parentalité (l'alimentation partagée en famille).

Thimory :

Un des projets marquants a été l'alimentation : thème choisi par l'ensemble des services petite enfance-enfance, pour les semaines de la parentalité. L'équipe d'animation a ciblé le petit déjeuner. Les familles ont été invitées à venir petit-déjeuner avec leur enfant au centre.

Varennes :

Projet développé sur toute l'année « décore ton environnement » : Les enfants ont commencé par décorer l'accueil de loisirs puis le jardin, puis, la cantine, et enfin, décor du village.

Châtillonnais :

Thématique de janvier à juillet : au fil des 4 saisons (activité jardinage, recyclage, protection de l'environnement) Thématique de septembre à décembre : Alimentation, santé, sport autour des continents.

Des rencontres inter-centre sont organisées par groupes d'âges lors des sorties loisirs.

Bilan de Fréquentation 2019 (moyenne fréquentation/semaine)

Bilan de Fréquentation 2019 (moyenne fréquentation/semaine) :

Centre	Mercredi	Taux de remplissage	Petites vacances	Taux de remplissage	Juillet	Taux de remplissage	Août	Taux de remplissage
Lorris	44	73%	35	58%	72	88%	39	65%
Thimory	17	57%	18	64%	37	93%	11	39%
Varennes-Changy	24	60%	28	74%	43	93%	24	86%
Nogent-sur V	40	77%	34	85%	35	87%	23	82%
Ste Geneviève des B	Sans objet		34	85%	47	90%	Sans objet	
Montcresson	Sans objet		17	85%	27	67%	23	82%
Mini camps	Sans objet		Sans objet		23	96%	Sans objet	

Tous les sites n'accueillent pas le même nombre d'enfants et n'ouvrent pas le même nombre de jours.

Les coûts de fonctionnement des ALSH en 2019 (subventions de la CAF déduites)

Lorris	99 464.38 €
Thimory	38 273.72 €
Varennes-Changy	41 131.43 €
Nogent sur Vernisson	62 884.76 €
Montcresson	9 507.75 €
Sainte Geneviève des Bois	14 316.33 €
Mini camps de Châtillon-Coligny	7 977.33 €
TOTAL	273 555.70 €

BILAN S.L.A.C 2019

En 2019 le S.L.A.C a connu, pour sa 7^{ème} année de fonctionnement, une hausse de la fréquentation de l'espace jeune pour les différentes activités proposées : activités sportives, des sorties culturelles, des activités manuelles les mercredis après-midi, les vendredis soir, les samedis après-midi et les vacances scolaires. Avec une équipe d'animation stable et impliquée sur la durée, les jeunes ont trouvé un fonctionnement qui leur convenait totalement et ont pu s'investir dans de nombreux projets. L'objectif principal du S.L.A.C étant la citoyenneté, définit par notre équipe par « faire pour et avec les autres ».

Les nouveaux projets ont vu le jour avec plus ou moins de réussite : la 1^{ère} fête du jeu, les clean walk (nettoyage des bords de routes) et des ateliers de cuisine avec un chef par exemple.

Pour la 6^{ème} fois, un groupe de 21 jeunes a participé à un projet ski à la Féclaz (station située en Savoie). Comme les autres années, et pour répondre au projet éducatif du service, les jeunes ont mené des actions pour financer le projet (ventes de calendriers, saucissons, aux marchés de Noël, service aux vœux des Maires, ...), ainsi que gérer la vie quotidienne du séjour (préparation des repas, gestion du gîte, ...).



Enfin le 3^{ème} SLAC Live a eu lieu fin juin où 12 jeunes ont pu découvrir l'organisation d'un évènement en tant que bénévoles (affichage, préparation, rangement, ...). Cette année, la scène a été partagée entre l'école de musique de Lorris, puis le groupe VLAP et enfin pour conclure le groupe Ouest. C'est un peu plus de 200 personnes qui ont répondu à l'appel pour partager un moment convivial et familial à l'espace jeune de Lorris.

Heures d'animations

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 :

- Animations hors vacances scolaires = 460h00 pour 115 jours d'ouverture.
 - Mercredis 12h30 à 17h30, vendredis 17h30 à 21h30 et samedis 13h30 à 17h30
- Animations vacances scolaires = 376h00 pour 49 jours d'ouverture.
 - Hiver, printemps, été et automne du lundi au vendredi selon planning d'animations.
- Animations séjour ski = 136h00 pour 8 jours de séjours soit 17h00 par jour travaillé pour les animateurs.
 - 8 jours du samedi au samedi
- Animations séjours été = 323h00 pour 17 jours de séjours soit 17h00 par jour travaillé pour les animateurs.

Pour 47 semaines d'ouverture soit environ 32h par semaine d'ouverture du service. La fréquentation est la suivante : 142 jeunes inscrits du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, soit 64 filles et 78 garçons, soit une fréquentation d'environ 11 000 heures de présence jeunes aux différentes activités du S.L.A.C.

SOUTIEN AUX COLLÉGIENS

Les subventions versées en 2019 aux collèges

Les subventions suivantes ont été versées aux collèges en 2019 :

COLLEGES	SUBVENTION ALLOUEE
Collège Lorris : association sportive	1 000 €
Collège Lorris : voyages scolaires	7 000 €
Collège Lorris : FSE	1 000 €
Collège Charles Desvergnès - Bellegarde - voyages et sorties scolaires	6 000 €
Collège Charles Desvergnès - Bellegarde – FSE	1 200 €
Collège Charles Desvergnès - Bellegarde - asso sportive	1 800 €
Collège Henri Bequerel - Sainte Geneviève des Bois (voyages et sorties scolaires)	8 000 €
Collège Henri Bequerel - Sainte Geneviève des Bois - FSE	700 €
Collège Henri Bequerel – Association sportive	300 €

Mise en œuvre d'actions en faveur des collégiens

Interventions Collèges :

- Collège de Bellegarde :
 - Décorations des portes de salles de classe.
 - Participation et accompagnement des « Eco-citoyen ».
 - Organisation d'un tournoi de « Kingball ».2h30 X 34 jours = 85h00 les Vendredis.
- Collège de St Geneviève des Bois :
 - Concours de dessins.
 - Décoration à thème du self « la Chine, les USA, ... ».
 - Journée chic avec récompense pour la classe la plus chic.3h00 X 34 jours = 102h00 les Jeudis.
- Collège de Lorris :
 - Sensibilisation aux 5 sens.
 - Journée colorée « les élèves devaient s'habiller en deux couleurs selon les niveaux ».
 - Collecte pour les Restos du Cœur de Lorris.
 - Organisation d'un Escape Game pour la visite des CM2 en juin.1h30 X 34 jours= 51h00 les Mardis

CRÉATION ET GESTION DE MAISONS DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRES

Une réflexion a été engagée sur la question de la recherche de médecins et sur la question de leur remplacement lors des départs à la retraite. La Communauté de Communes dispose de 3 maisons de santé pluridisciplinaire sur le territoire :

Au sein de la MSP de Bellegarde :

2 Médecins généralistes, 3 Masseurs Kinésithérapeutes, 3 Infirmières, 1 Pédicure-Podologue, 1 Psychologue Clinicienne, 1 Psychomotricienne, 1 Diététicienne-Nutritionniste, 1 orthophoniste

Au sein de la MSP de Chatillon :

1 Médecin, 5 Infirmiers, 1 Pédicure-Podologue, 1 Psychologue Clinicienne, 1 Diététicienne- Nutritionniste, 1 ostéopathe, 1 Orthophoniste, 1 sage-femme

Au sein de la MSP de Lorris :

2 Médecins
1 Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs
2 infirmiers
1 Pédicure-Podologue
1 Sage-Femme

Un deuxième cabinet de téléconsultation a ouvert ses portes à Lorris au sein de la MSP depuis juin 2019 (Maison de santé, 21 rue de la Noue). Ce cabinet a été mis à disposition par la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais.

Le cabinet fonctionne avec un infirmier libéral. Ce dernier accueille le patient et est en charge du bon déroulement de la consultation. Le médecin à distance voit et entend tout, il reste maître de la consultation pour établir son diagnostic. C'est toujours le même médecin qui consulte à chaque créneau horaire de chaque cabinet ce qui assure le suivi des patients dans le temps.

Pour le patient, le coût et le remboursement sont les mêmes que pour une consultation de médecine générale classique soit 25€. Cette solution permet de bénéficier des avantages de la télémédecine tout en privilégiant le lien humain grâce à la présence de l'infirmier.

Un cabinet de télémédecine permet entre autres d'assurer les renouvellements d'ordonnances et le suivi des pathologies chroniques. C'est un dispositif parmi d'autres qui permet de lutter contre le phénomène de désertification médicale.

Par ailleurs, la Communauté de Communes avait passé un bail avec la SCM (Société civile de moyens) Cabinet de santé Becquerel à Châtillon-Coligny. Suite au départ du médecin généraliste, les professionnels de santé ont décidé de dissoudre la SCM. Cette dissolution a nécessité de passer un bail individuel avec chaque professionnel de santé.

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

La Commission services à la population a proposé les subventions suivantes qui ont été approuvées par le conseil communautaire du 2 avril 2019 :

Nom de l'association	Montants votés par le conseil communautaire
Mission Locale du Montargois et Giennois (AIJAM)	13 200,00 €
A.D.A.P.A de Lorris	8 000,00 €
ADAPA Bellegarde	5 000,00 €
ADAPA Châtillon-Coligny	6 000,00 €
S.E.G	8 000,00 €
CIDFF	4 500,00 €

MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC :

VIE DE LA MAISON DE SERVICES AU PUBLIC (MSAP) PÔLE DE BELLEGARDE

La Maison de Services au Public de Bellegarde a ouvert ses portes le 30 janvier 2018 dans les locaux de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, pôle de Bellegarde.

La MSAP offre la possibilité :

- D'être accueillis, informés et orientés,
- D'être accompagnés dans vos démarches en ligne concernant les partenaires suivants : CAF, CPAM, CARSAT (Assurance Retraite), Pôle Emploi, ANTS (Agence National des Titres Sécurisés) et la MSA,
- D'être mis en relation en visiophonie avec un agent de la CAF, CPAM, CARSAT (Assurance Retraite), ADIL (Agence Départemental d'Information sur le Logement) et MJD (Maison de la Justice et du Droit),
- D'accéder à un ordinateur, une imprimante scan et à un téléphone.
- De consulter de la documentation.

La MSAP délivre une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics.



Voici quelques exemples de demandes : création et utilisation d'adresse mail, création de compte sur les sites des différents partenaires, téléchargement et impression d'attestation depuis un espace personnel, actualisation sur pôle emploi, mise en forme de cv, demande de carte grise et de permis de conduire sur le site de l'ANTS, demande d'un extrait de casier judiciaire...

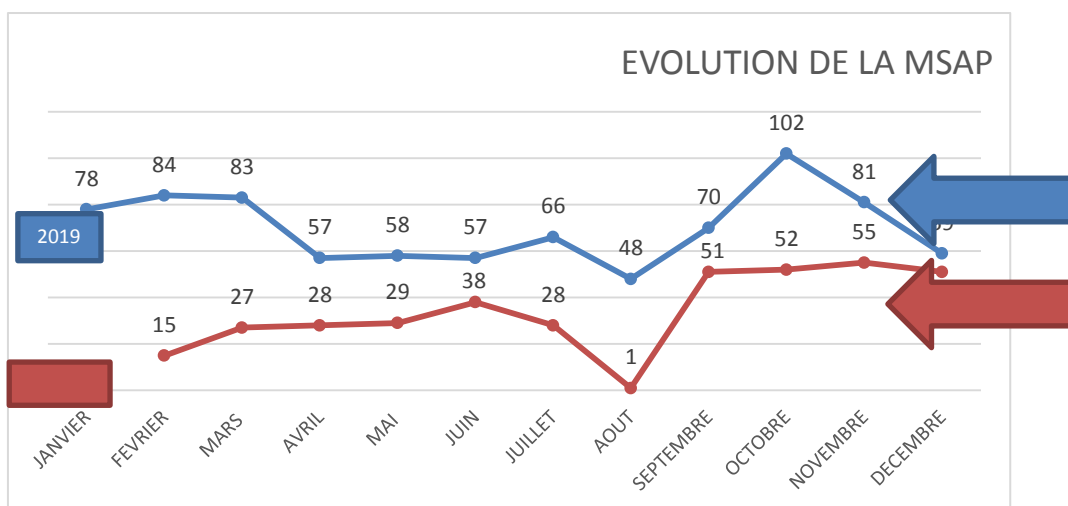
Organisation d'une journée « Portes Ouvertes » le jeudi 23 mai 2019

Une journée « Portes Ouvertes » a été organisée dans les locaux de la CCCFG, pôle Bellegarde, en collaboration avec la Maison du Département, la Mission Locale et Cap emploi, le jeudi 23 mai toute la journée. Cet événement avait pour

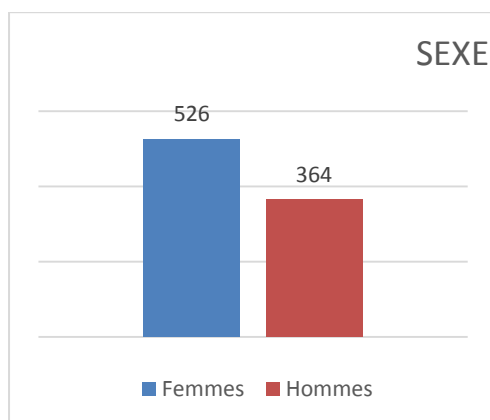
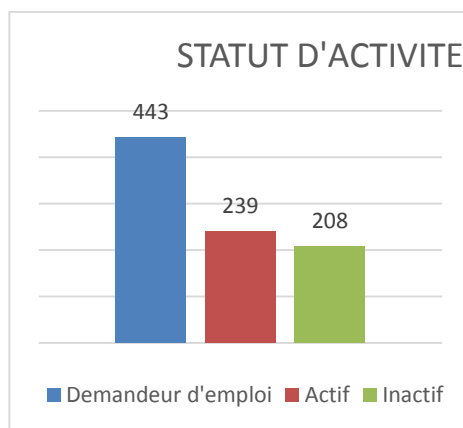
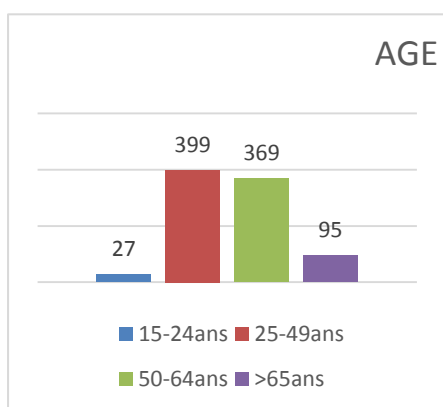
objectif, pour les habitants, de rencontrer des professionnels intervenant sur le pôle de Bellegarde ou travaillant en collaboration avec les services de la Communauté de communes dans divers domaines : la santé, l'accès aux droits, l'emploi et la formation, l'enfance et la jeunesse, des associations caritatives. Cette journée « riche en rencontres » a accueilli environ 50 personnes.

En 2019, l'activité de la MSAP de Bellegarde a évolué, voici un tableau qui montre le nombre de visites par mois ainsi qu'un graphique qui montre l'évolution de l'activité par rapport à l'année précédente :

JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
78	84	83	57	58	57	66	48	70	102	81	59



Zoom sur les publics accueillis



La MSAP a reçu **843 visites** (pour 890 demandes) durant l'année 2019 et 95% des demandes ont été résolues.

Le nombre de visiteurs a augmenté de **124.8 %** par rapport à l'année précédente (petit rappel : 375 visites en 2018).

Les habitants de Bellegarde représentent 42 % des demandes.

Comme pour l'année 2018, la majorité des demandes concernent la CAF, le pôle emploi et site de la Préfecture (ANTS).

Par convention passée avec le Département du Loiret, une borne de visioconférence a été mise à disposition et a été installée au sein de la MSAP dans un espace respectueux de la confidentialité des échanges, afin de permettre de communiquer avec les partenaires suivants : CAF, CPAM, CARSAT, ADIL, Maison de la justice et du droit.

MAISON DE SERVICES A LA POPULATION PÔLE DE CHÂTILLON-COLIGNY



Concernant le projet de maison des services à la population à Châtillon-Coligny, le programme prévoit la réhabilitation, la déconstruction/reconstruction y compris le désamiantage de l'ancien bâtiment de l'EHPAD en vue de :

- L'extension de la MSP : création de locaux paramédicaux et médicaux en interface avec les cabinets existants.
- La création d'une MSAP : création de bureaux, d'espace accueil et de locaux support.
- La création de bureaux, salles de réunion et de locaux archives pour le SSIAD et l'ADAPA.
- Le RAM (Relais Assistantes Maternelles) : en complément du service existant, création d'une salle d'activités et d'un bureau.
- Le projet prévoit également la création d'espaces supports associés ainsi que le réaménagement des espaces extérieurs : gestion des flux et des accès, parkings, aménagements paysagers, etc.

La surface dans l'œuvre concernée par cette opération est d'environ 885 m².

La maîtrise d'œuvre est assurée par le cabinet Vincent Bourgoïn architecte. Le projet a été arrêté et les entreprises suivantes ont été retenues pour la réalisation des travaux :

- Lot 1 : Démolitions – désamiantage : passation d'un marché avec l'entreprise CESAM pour un montant de Deux Cent Deux Mille Neuf Cents Euros HT (202 900,00 € HT) soit un montant de 243 480,00 € TTC.
- Lot 2 : Maçonnerie – Ravalement : passation d'un marché avec l'entreprise REVIL pour un montant de Quatre Cent Huit Mille Euros (408 000,00 € HT) soit 489 600,00 € TTC.
- Lot 3 : Charpente Bois : passation d'un marché avec l'entreprise MICHEL DRU pour un montant de Trente Huit Mille Euros (38 000,00 € HT) soit 45 600,00 € TTC.
- Lot 4 : Couverture : passation d'un marché avec l'entreprise MICHEL DRU pour un montant de Cent Sept Mille Quatre Cent Dix Euros et Seize Centimes (107 410,16 € HT) soit 128 892,19 € TTC.
- Lot 5 : Menuiserie extérieures - Serrurerie : passation d'un marché avec l'entreprise SUD METALLERIE pour un montant de Cent Trente Mille Euros HT (130 000,00 € HT) soit 156 000,00 € TTC.
- Lot 6 : Doublage - Cloisons – Faux-Plafonds : passation d'un marché avec l'entreprise BIDET SAS / POUGAT pour un montant de Cent Vingt-Deux Mille Neuf Cent Cinquante Euros HT (122 950,00 € HT) soit 147 540,00 € TTC.
- Lot 7 : Menuiseries intérieures : passation d'un marché avec l'entreprise MENUISERIE TAVERNIER pour un montant de Cent Quatorze Mille Huit Cent Cinquante et Un Euros et Soixante Deux Centimes (114 851,62 € HT) soit 137 821,94 € TTC.
- Lot 8 : Peinture – Revêtement de sols souples – carrelage : passation d'un marché avec l'entreprise NERYRAT pour un montant de Cent Treize Mille Euros HT (113 000,00 € HT) soit 135 600,00 € TTC.
- Lot 9 : Ascenseur : passation d'un marché avec l'entreprise SCHINDLER pour un montant de Vingt et un Mille Euros HT (21 000,00 € HT) soit 25 200,00 € TTC.
- Lot 10 : Electricité : passation d'un marché avec l'entreprise SARL PERRET pour un montant de Quatre Vingt Quatorze Mille Euros HT (94 000,00 € HT) soit 112 800,00 € TTC.

- Lot 11 : Plomberie - Chauffage - Ventilation : passation d'un marché avec l'entreprise GENEOL GENIE CLIMATIQUE pour un montant de Cent Soixante-Cinq Mille Vingt-Huit Euros HT (165 028,00 € HT) soit 198 033.60 € TTC.
- Lot 12 : VRD – Espaces Verts : passation d'un marché avec l'entreprise TPCM pour un montant de Deux Cent Soixante-Quatorze Mille Sept Cent Soixante et Un Euros HT (274 761,00 € HT) soit 329 713,20 € TTC.

Des subventions ont été sollicitées auprès du Département, de la CAF, de la Région et de l'Etat.

Les travaux ont débuté à l'automne 2019 par la phase de démolition de l'ancien EHPAD.

COMPÉTENCES COMPLÉMENTAIRES

PARTICIPATION À LA CONSTRUCTION DE LA GENDARMERIE DE CHÂTILLON-COLIGNY

Par délibération en date du 26 Septembre 2017, le Conseil Communautaire avait décidé de confier la maîtrise d'ouvrage de l'opération de construction de la gendarmerie de Châtillon-Coligny à LogemLoiret, lui octroyant une subvention d'équilibre de 700 000 €.

Le Conseil Communautaire s'est également prononcé en faveur d'une garantie d'emprunt sur cette opération.

Après élaboration du programme architectural de l'opération, LogemLoiret a lancé en 2019 la procédure pour la désignation d'un maître d'œuvre, dans le cadre d'un accord-cadre signé avec 3 cabinets d'architecture pour la réalisation de plusieurs casernes de gendarmerie. C'est le cabinet d'architecture « Architecture et Synthèse » qui a été choisi, en novembre 2019. Pour 2020 sont prévus la signature de la convention de financement avec Logemloiret, la cession de la parcelle propriété de la communauté de communes ainsi que le dépôt du permis de construire. Le début du chantier sera pour 2021.

TRANSPORT

GESTION DU TRANSPORT SCOLAIRE EN TANT QU'ORGANISATEUR DE SECOND RANG

La Communauté de Communes est autorité organisatrice des transports de second rang.

A ce titre, elle assure un rôle de conseil et d'aide sur tout ce qui concerne la gestion de proximité : demandes de modifications de circuit, signalement de tout dysfonctionnement, gestion des indisciplines.

Pour l'année scolaire, nous avons recensé 31 indisciplines dans les transports scolaires : 1 sur le territoire de Châtillon-Coligny, 30 sur le territoire de Bellegarde (dont 10 exclusions) et aucune sur le territoire de Lorris.

TRANSPORT VERS LES ÉQUIPEMENTS

Les transports des scolaires du pôle de Lorris ont été pris en charge par la Communauté de Communes pour les déplacements vers les équipements sportifs communautaires tout au long de l'année 2018 alors que la réflexion sur l'harmonisation de cette compétence était parallèlement menée afin qu'elle soit étendue à tout le territoire. En 2019, la compétence s'est élargie aux pôles de Bellegarde et Châtillon Coligny.

Le transport vers les équipements sportifs soit la salle Escalade de Varennes, le BAF de Lorris, le complexe sportif de Lorris, le BAF de Châtillon, le BAF de St Maurice et le Gymnase de Châtillon s'est élevé en 2019 à 65 113 €. Le transport dans le cadre de l'organisation de manifestations sportives à 2 784 €.

Par ailleurs, pour l'ensemble des ALSH gérés par la Communauté de Communes, les déplacements des enfants sont pris en charge par la Communauté de Communes.

Le budget consacré au transport des ALSH (Lorris, Varennes, Thimory, Châtillon, Bellegarde, Nogent, Montcresson, Ste Geneviève, mini-camps) s'élève à 16 907 €.

Enfin, dans le cadre de l'action culturelle vers les publics scolaires (élémentaires de l'ensemble du territoire), les déplacements suivants ont été pris en charge :

- ❖ Transport Randos Contes : 1 431 €
- ❖ Transport Expo scientifique : 2 940 €
- ❖ Transport vers les spectacles : 4 300 €

TRANSPORT SOLIDAIRE

La Communauté de Communes met à disposition des associations du territoire un de ses minibus. La Communauté de Communes facture semestriellement les associations sur la base des kilomètres parcourus. Le montant varie selon le coût du carburant sur la période. En 2019, six associations ont emprunté ce véhicule, à 37 reprises soit 3 360 km parcourus.

La Communauté de Communes a mis en place un service de transport de proximité en minibus, le jeudi matin vers le marché de Lorris (ou vers l'hypermarché). Pour bénéficier de ce service, trois conditions doivent être remplies : être seuls, sans moyen de transport, ni liens familiaux. En 2019, 35 personnes étaient inscrites et en moyenne 13 personnes sont véhiculées chaque jeudi par un agent technique.

POLITIQUE SPORTIVE

Les élus de la Communauté de Communes ont décidé d'intégrer dans les statuts la compétence sport scolaire sur le territoire. Celle-ci se traduit au travers de 3 axes :

Le sport Terrestre

- La mise en œuvre opérationnelle a débuté le 1^{er} Septembre 2019.
- Les interventions dans les écoles de 3 éducateurs sportifs sont organisées par la Communauté de Communes en lien avec les directeurs et directrices d'écoles depuis septembre 2019. Ces 3 éducateurs sportifs sont : Benjamin Poirier pour le Bellegardois au moyen de la signature d'une convention de mise à disposition individuelle, Anita Plassard pour le Châtillonnais, agent qui a fait l'objet d'un transfert et Mathieu Morlet pour le Lorriçois.
- Les interventions en sport terrestre sont proposées à chaque enseignant du primaire (du CP au CM2) pour 1 unité d'apprentissage de 6 à 12 séances. Le cycle EPS proposé sera décidé en concertation avec l'enseignant.

Du matériel pédagogique pourra être mis à disposition des éducateurs de chaque pôle afin de compléter le matériel déjà présent dans les écoles.

- Les transports seront organisés et pris en charge par la Communauté de Communes selon les programmations d'interventions sportives définies par la communauté.

Une attention particulière est portée sur la gestion des transports afin de les optimiser et de les éviter lorsque cela est possible (présence d'un équipement à proximité).

Les activités sans déplacements sont privilégiées sur les périodes scolaires 1 et 5. Selon la spécificité des territoires nous adapterons les déplacements.

La Natation Scolaire

- Les transports en direction des bassins d'apprentissage ont été repris par la Communauté de Communes à compter du 1^{er} septembre 2019.
- L'organisation sur les 4 Bassins est reconduite en conformité avec la réglementation en vigueur :
 - Pour le Lorriçois 1 trimestre (soit 12 séances) de natation pour les classes de GS au CM2.
 - Pour le Châtillonnais 1 trimestre de natation pour les classes de GS au CM2.
 - Pour le Bellegarde 12 séances sur 6 semaines en cycle choc pour les CE2, CM1 et CM2
 - Pour Ladon 4 créneaux de 12 semaines à la piscine de Lorris pour 4 Classes sur 6.

Les manifestations sportives

- Il est prévu d'organiser conjointement avec les enseignants une ou plusieurs manifestations sportives dès lors qu'elle concerne au moins la moitié des écoles ou groupe scolaire d'un pôle (Parcours de régularité, USEPIADE, fête du sport). Une manifestation sportive a été organisée à l'étang des Bois en 2019 avec les écoles du Lorriçois, l'école de Quiers et de Pressigny les Pins.



POLITIQUE ET DÉVELOPPEMENT CULTUREL

La commission Tourisme et Culture s'est prononcée lors de la réalisation de la programmation culturelle 2019 en faveur de l'éclectisme afin de répondre aux demandes ou suscitations d'intérêt du plus grand nombre.

Programmation culturelle à l'Espace des Etangs

Dans ce cadre, il a été programmé :

- **Samedi 26 janvier :** Pinchito Orchestra | **Groupe de musique**
- **Samedi 23 février :** Juin 40 | **Théâtre**
- **Samedi 9 mars :** L'Affaire Capucine | **Chanson**
- **Samedi 20 avril :** Salut Brassens | **Chanson**
- **Samedi 1^{er} juin :** Parole de Lavandière | **Théâtre de plein air**
- **Samedi 14 septembre :** Punk à Chien | **Spectacle de rue**
- **Samedi 30 novembre :** les Dézingués du Vocal | **Humour théâtral**
- **Samedi 14 décembre :** Mes 2 L | **Concert**

Une **communication spécifique** a été menée qui a permis de réaliser un fascicule présentant l'ensemble des spectacles portés par la CC et présenté à l'Espace des Etangs. Un facebook a également été créé.

Spectacle Enfants et Exposition

La commission Tourisme et Culture a voté en faveur du spectacle Hilarissimo de la compagnie Hilarretto pour le spectacle enfants à destination des classes de primaire de la CC. 3 lieux (salle des fêtes de Bellegarde, Théâtre du Martroi à Lorris et l'Espace des Etangs) pour 15 représentations sur 7 jours.

1669 élèves ont vu le spectacle.

En parallèle, le jeune public a pu apprécier également l'Exposition de la FMRJC « LA TERRE MOUVANTE » + « COSMORIUM »

Semaine du : 02 au 07 mai 2019 à **Bellegarde, salle des fêtes**. Ouvertures Grand public : Samedi 04/05/2019 et dimanche 05/05/2019 de 10 h à 12 h et 14 h à 18h30

Semaine du : mercredi 20 mars 2019 au mardi inclus, 26 mars 2019 **Centre culturel du Martroi Lorris**. Ouvertures Grand public : Samedi 23 mars et dimanche 24 mars 2019 de 10 h à 12 h puis de 14 h à 18 h 30

Semaine du : mercredi 24 avril au mardi 30 avril 2019 à **Nogent-sur-Vernisson, Espace des Etangs**. Ouvertures Grand public : Samedi 27/04 et dimanche 28/04/2019 de 10 h à 12 h et 14 h à 18h30

Etat des lieux de l'offre culturelle

La commission Tourisme et Culture a validé le principe de la réalisation d'un état des lieux de l'offre culturelle du territoire. Celui-ci a débuté en 2019 par des entretiens avec le Maire ou élu référent culture dans plusieurs communes. L'objectif est de mieux connaître la programmation communale, et ainsi alimenter la réflexion sur la nature et la localisation de la programmation de la Communauté de Communes. Ce travail sera poursuivi en 2020 au regard des orientations qui seront prises par les instances communautaires renouvelées.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

La Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais exerce la compétence « Gestion, entretien et extension du réseau d'éclairage public d'intérêt communautaire » sur le territoire du Châtillonnais. Cette compétence avait été transférée à la Communauté de Communes de Chatillon-Coligny depuis 2013.

Lors du 1^{er} trimestre 2019, les 38 communes se sont prononcées majoritairement pour le transfert sur tout le territoire au 1^{er} avril 2019 au niveau communautaire. Les procès-verbaux et les avenants de contrat, avec les principaux fournisseurs d'électricité et les sous-traitants ont été signés entre les communes.

Le nombre des équipements de chaque commune du Bellegardois et du Lorriçois rattachés à cette compétence ont été recensés par deux diagnostics antérieurs. Le parc des luminaires sur l'ensemble du territoire est de 5.500 environ.

Pour faire face à la mise en œuvre de la compétence voirie-éclairage public sur tout le territoire de la Communauté de Communes, il est nécessaire d'adjoindre au responsable voirie et éclairage public un agent technique. Par délibération en date du 2 Juillet 2019, le Conseil Communautaire a donné un accord de principe afin de lancer la procédure de recrutement.

Sur les 2 nouveaux pôles transférés, les travaux engagés par la Communauté de Communes concernent, pour le moment, le dépannage des points lumineux et des candélabres :

- Pôle Bellegardois pour un montant de 14.545,66 €
- Pôle Lorriçois pour un montant de 1.181,04 €

La Communauté de Communes est intervenue sur la rénovation de l'éclairage public de la rue des pervenches dans le cadre des travaux de voirie pour un montant de 30.454,84 €.

Au niveau du Châtillonnais, les travaux d'amélioration d'énergie du parc d'éclairage public continuent avec la réalisation du programme année 5 et les réparations ponctuelles des points lumineux :

- Travaux de rénovation : 150.460,09 €
- Travaux de réparation : 41.517,56 €
- Maintenance : 55.650,54 €. (un solde de l'année 3 a été réglé)
- Rénovation de l'éclairage public du groupement scolaire de Chatillon-Coligny : 26.060,40 €

Les travaux de rénovation, sur le pôle de Chatillon-Coligny sont subventionnés à hauteur de 30% auquel est appliquée une bonification de 10% pour extinction nocturne des lumières dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Montargois-Gâtinais.

SPANC

Pour les trois anciennes Communautés de Communes, la compétence protection et mise en valeur de l'environnement consistait en la gestion d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) : Les trois services ont fusionné au 1^{er} janvier 2017.

Ce service a pour missions de contrôler les dispositifs d'assainissement individuel sur son territoire et de veiller à leur bon état de fonctionnement, et ce, afin de sensibiliser les usagers à la nécessité de préserver la qualité de la ressource en eau.

Pour mener à bien ces missions, le SPANC a été doté par la Communauté de Communes de 4 compétences : le contrôle des installations neuves, le contrôle des installations existantes, l'entretien des installations et la réhabilitation des installations.

En 2019 le service fonctionnait avec 1 technicienne à ½ temps, et un prestataire extérieur intervenant pour la réalisation des contrôles des installations existantes et ventes immobilières. La technicienne, assure la coordination du service, assistée par 2 agents administratifs l'un sur le Châtillonnais, l'autre sur le Lorriçois.

Nombre de contrôles réalisés en 2019

	Diagnostic	Conception	Réalisation	TOTAL
Secteur de Bellegarde	44	5	8	57
Secteur de Châtillon-Coligny	55	10	13	78
Secteur de Lorris	118	21	23	162
TOTAL	217	36	44	297

Nombre de vidanges réalisées en 2019

Secteur de Bellegarde	Secteur de Châtillon-Coligny	Secteur de Lorris	TOTAL
62	98	100	260

Suite à une procédure de consultation pour un Marché à bons de commande lancée pour l'ensemble du territoire pour environ 300 vidanges d'une durée d'un an, renouvelable 2 fois, cette prestation a été confiée à la société EAL située à Pannes qui interviendra sur l'ensemble du territoire à compter du 1^{er} janvier 2020.

Sur avis de la commission SPANC & cycle de l'Eau, le Conseil communautaire a adopté de nouveaux tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2020, visant à équilibrer le budget du SPANC, et notamment 2 prestations diagnostic vente urgent et vidange urgente. Le règlement intérieur du SPANC a été modifié en conséquence.

Le rapport d'activités 2019 du SPANC est disponible dans les locaux de la Communauté de Communes ainsi que dans les Mairies.

INFORMATIONS DIVERSES

COMMUNICATION

La Commission Communication se réunit régulièrement afin d'élaborer les documents sous la présidence de M. Daux. Divers travaux ont été réalisés depuis la mise en place de la nouvelle Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais.

CRÉATION DU SITE INTERNET

La Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais a lancé son nouveau site internet en début d'année. Un site simple, moderne, interactif, optimisé pour l'affichage mobile et administrable de A à Z, qui correspond tout à fait à ce que nous recherchions.

Sur la première page de ce site, vous pouvez accéder à toutes nos actualités mises à jour régulièrement qu'elles soient culturelles, administratives, touristiques et communautaires. Un calendrier des manifestations vous informera de toutes les manifestations culturelles de l'année. Au fil des pages, vous pourrez naviguer et survoler des informations concernant tous les services, à savoir : le bureau, les commissions, la vie pratique, la culture, le tourisme, etc.

Ce site internet vous permet également l'inscription à notre Newsletter si vous souhaitez être informé de toutes les nouvelles informations.

BULLETIN COMMUNAUTAIRE

La Commission Communication a travaillé en 2019 sur la conception deux bulletins communautaires distribués en Février et en Octobre. Ce bulletin nommé l'Intercom' nous permet d'informer la population des réalisations communautaires et de les promouvoir. Il nous permet également d'informer le grand public des événements à venir, des ouvertures de sites, des portes ouvertes en relation avec tous services, etc.

Dans le numéro de Février, nous avons pu annoncer les réflexions envisagées concernant la problématique de la fermeture et surtout sur le Devenir de l'Arboretum National des Barres suite à l'annonce de l'ONF (Office National des Barres) de la fermeture de ce site au grand public. Un article a également été consacré à annoncer l'événement national « Mon village a du Talent ». Un Interville des talents ayant pour vocation de créer du lien culturel et humain sur notre territoire. Tous les habitants de nos 38 communes (sans limite d'âge) pouvaient s'inscrire pour participer gratuitement à l'expression de leur aptitude artistique (soit par le chant, la danse, l'humour, les imitations, les sosies, la magie...).

Dans le numéro d'octobre, nous avons pu annoncer les moyens mis en place par notre collectivité, tels que le déploiement futur de la GRC (Gestion Relation Citoyen), le déploiement de la téléconsultation, le projet de la Maison des Services de Châtillon-Coligny, les portes ouvertes de la MSAP (Maison des Services à la population) de Bellegarde, la présentation du Nouvel office de tourisme communautaire, ainsi que tous les travaux réalisés ou en cours. Le grand public a également été informé de la gagnante de « mon village a du Talent », dans la catégorie Chant « CHANELLE VAUTHIER », dans la catégorie Libre « IAN LOMPRES » ainsi que le prix du public « LYCIA AFFLARD ».

On a pu y retrouver, une rétrospective des animations et des actions organisées sur le beau site de l'Arboretum National des Barres par la Communautés de Communes ainsi qu'avec les partenaires présents dans le Devenir de ce site.

La commission Communication a également participé à la mise en page et à la publication de deux Intercoms rédigé par le service PLUi (l'un publié en Février et le deuxième en Octobre) ; l'un expliquant la mise en place du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) et l'autre sur l'élaboration du PLUI-H, à savoir le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

COMMUNICATION D'ÉVÈVEMENTS

La Commission Communication a également été sollicitée pour son intervention dans la création d'un bon nombre de supports pour promouvoir les manifestations de la Communauté de Communes, à savoir la plaquette de la Programmation Culturelle 2019, les différentes affiches et flyers des spectacles, un répertoire interne des services, une brochure et un flyer pour la réouverture de l'Arboretum des Barres, etc. Elle a également contribué, en lien avec une société de communication, à la création d'une banderole et de supports pour la réouverture du site de l'Arboretum National des Barres.

Des aménagements extérieur et intérieur ont été engagés par la commission et réalisés à l'Espace des Etangs. L'installation d'un panneau extérieur de 4 m de long a été installé afin d'améliorer la visibilité de l'entrée du site.

Grâce à l'aide de l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques du Loiret, nous avons mis en service la réservation en ligne « l'Open Billet » sur notre site internet, cela permet aux particuliers de réserver une place de spectacle à un tarif préférentiel. Cet outil est développé également sur le site de l'Arboretum National des Barres permettant aux visiteurs de réserver leur entrée ainsi que leur visite guidée.

Grâce à cet indicateur, les usagers peuvent désormais accéder facilement aux spectacles. Le hall de l'accueil a également été optimisé grâce à une borne d'accueil installée fin septembre afin de faciliter l'accès à la billetterie, des écrans TV mis en place permettent également d'annoncer les événements futurs et les rétrospectives des événements passés.

Depuis le 1^{er} Janvier 2017, la Commission Communication a élaboré et publié 4 numéros de l'Intercom', ces numéros vous ont permis de vous présenter, en collaboration avec tous les services, les compétences, informations, les manifestations et les futurs projets de notre collectivité.

PROTOCOLE RURALITÉ

Suite à la suppression d'une classe sur le SIRIS de Montereau/La Cour avec comme conséquence le risque de n'avoir plus qu'une classe sur 1 des sites, un protocole ruralité a été signé en juin 2018 après validation par le Conseil communautaire du 22 mai 2018. Il a été signé avec l'éducation nationale, les maires concernés et la Communauté de Communes. Ce protocole ruralité a relancé la nécessité de mener une réflexion sur l'organisation scolaire sur le territoire

Il vise à contractualiser des engagements réciproques :

- ➔ Pour l'éducation nationale : limiter les incidences de la baisse des effectifs en termes d'emplois pour la durée du protocole (3 ans).
- ➔ Pour les communes et SIRIS : faire évoluer l'organisation scolaire sur une partie du territoire et proposer un nouveau réseau d'écoles plus concentré afin de mettre en œuvre des conditions d'accueil et d'enseignement favorables à la réussite des élèves.

La réflexion a été lancée en juin 2018 avec pour objectif l'établissement d'un diagnostic de territoire. Diverses réunions ont été menées avec les maires à partir de juin 2018 jusqu'en juin 2019 avec des propositions. Les élus du groupe de travail ont exprimé leur souhait d'arrêter un projet et d'y travailler. Des propositions ont été arrêtées. La commune de Montereau n'a pas souhaité faire partie des réflexions. Les réflexions ont dû être suspendues en juin 2019.

DISPOSITIF DES FONDS DE CONCOURS

Par délibération en date du 22 Mai 2018 le Conseil Communautaire a adopté un règlement intérieur définissant les modalités d'attribution de fonds de concours aux communes. Ces dernières peuvent bénéficier d'une participation communautaire pour financer 50% du reste à charge des projets communaux contribuant à améliorer le cadre de vie, au développement touristique ou permettant d'accueillir des services communautaires.

En 2019, la Communauté de Communes a attribué **139 043,59 €** répartis comme suit :

- ✚ 20 000 € à la commune d'Aillant sur Milleron pour des travaux d'aménagement du bourg ;
- ✚ 20 000 € à la commune d'Ouzouer s/Bellegarde pour la création d'un espace de rencontre intergénérationnel ;
- ✚ 5 972,50 € à la Commune de Vieilles Maisons pour rénovation du cimetière et aménagement paysagé des abords de la salle polyvalente ;
- ✚ 11 762,84 € à la Commune de la Chapelle sur Aveyron pour le remplacement de fenêtres à l'école ;
- ✚ 20 000 € à Villemoutiers pour la rénovation de la toiture de l'église et de la sacristie, et le changement de la porte latérale de l'église ;
- ✚ 2 369,70 € à Nogent sur Vernisson pour l'Aménagement du Jardin des souvenirs ;
- ✚ 8 388,54 € à Varennes-Changy pour la rénovation local réunion enseignants, animateurs ;
- ✚ 20 000 € à Châtenoy pour la rénovation de bâtiments pour extension de la mairie ;
- ✚ 2 803,87 € à Noyers pour l'isolation phonique et mise aux normes salle de réunion ;
- ✚ 3 365,40 € à Le Charme pour l'aménagement cœur de village : réfection de trottoir, place de parking, accessibilité étang communal, fleurissement place ;
- ✚ 5 208,33 € à Fréville pour l'aménagement extérieur mairie, avec place PMR dans la cour de la salle polyvalente ;
- ✚ 19 172,41 € aux communes engagées dans un projet de développement du Numérique à l'Ecole, dispositif ENIR 2

GLOSSAIRE

ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

BAF : Bassin d'apprentissage fixe

3CBO : Communauté de Communes Clery Betz et Ouanne

CC4V : Communauté de Communes des 4 Vallées

EPAGE : Établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

EPTB : Etablissement Public Territorial de Bassin

IC : Intérêt Communautaire

CLECT : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

GEMAPI : Gestion des milieux aquatique et prévention des inondations

MSAP : Maison de Services à la Population

PACT : Projet artistique et culturel de territoire

RAM : Relais d'Assistants Maternels

SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours

SLAC : Service des Loisirs et d'Animations Communautaire

SPANC : Service public d'assainissement non collectif